

Faites fructifier un portefeuille de 200 000\$

Simulation boursière sur Internet



CIRANO
Allier savoir et décision



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

du
8 février
au 8 avril
2016



Une façon stimulante de se familiariser avec
le monde de l'économie et de la finance

Guide du participant

Rédaction	Paul Bourget Waguïh Laoun François Meloche (Volet Investissement responsable)
Mise en page	Paul Bourget
Conception visuelle des couvertures	Sophie Paquette

©CIRANO, 2015

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays. Aucun extrait de ce document protégé par les présents droits d'auteur ne peut être reproduit ni utilisé sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, mécanique ou électronique, y compris la microreproduction, la photocopie, l'enregistrement ou un système de stockage et de recherche des données, sans l'autorisation écrite d'une personne dûment autorisée du CIRANO.

Dépôt légal - 4^e trimestre 2015
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 978-2-89609-005-1



Guide de participation

Table des matières

Rappel des dates importantes, page ii)

Codes et symboles des titres négociés, page ii)

Sections

- 1 Avant-propos, page 1
- 2 Objectifs et règlements de l'activité, page 4
- 3 La définition de l'investisseur et la stratégie de gestion de portefeuille, page 17
- 4 Volet Investissement responsable (IR), page 36
- Annexes Annexes 1 à 13 – Écrans du site Internet BOURSTAD, page 50
- Annexe 14 – Qu'est-ce que l'Autorité des marchés financiers?, page 64

Suggestion aux participants désirant se familiariser rapidement avec la simulation

Consultez les annexes 1 à 13 (pages 51 à 63) où vous trouverez les principaux écrans du site Internet de BOURSTAD et des précisions quant à la façon de les utiliser. Visiter également le site Internet de la simulation à l'adresse suivante: www.bourstad.ca

BOURSTAD, CIRANO, 1130, Sherbrooke Ouest, bureau 1400, Montréal (Québec) H3A 2M8
Téléphone : 514 985-4000, poste 3006
Site Internet : www.bourstad.ca
Courriel : bourstad@cirano.qc.ca

Dates importantes

Date	Événement
8/02/2016, 9h 30	• Début des transactions de la simulation BOURSTAD, édition de l'an 2016
21/02/2016, 23h 59	• Échéance pour effectuer la définition de l'investisseur-client, la création de la stratégie initiale de gestion de portefeuille et la définition des objectifs d'apprentissage visés par le participant
20/03/2016, 23h 59	• Échéance pour effectuer des ajustements à la stratégie de gestion de portefeuille
29/03/2016, 8h 00	• Début de la période au cours de laquelle les participants peuvent compléter le questionnaire de qualification pour le volet Investissement responsable
7/04/2016, 23h 59	• Fin de la période au cours de laquelle les participants peuvent compléter le questionnaire de qualification pour le volet Investissement responsable • Échéance pour procéder à l'autoévaluation des apprentissages réalisés dans la simulation
8/04/2016, 16h 30	• Fin de la simulation BOURSTAD, édition de l'an 2016

Codes et symboles des titres négociés

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
101	AGF Management	Bourse de Toronto	AGF.B	CAD
102	Agrium Inc.	Bourse de Toronto	AGU	CAD
103	Air Canada	Bourse de Toronto	AC	CAD
104	Alimentation Couche-Tard Inc., catégorie B	Bourse de Toronto	ATD.B	CAD
105	Aliments Maple Leaf Inc.	Bourse de Toronto	MFI	CAD
106	AltaGas Ltd	Bourse de Toronto	ALA	CAD
107	Ballard Power	Bourse de Toronto	BLD	CAD
108	Banque cibc	Bourse de Toronto	CM	CAD
109	Banque de Montréal	Bourse de Toronto	BMO	CAD
110	Banque Laurentienne du Canada	Bourse de Toronto	LB	CAD
111	Banque Nationale	Bourse de Toronto	NA	CAD

Simulation d'investissements financiers

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
112	Banque Royale	Bourse de Toronto	RY	CAD
113	Banque Scotia	Bourse de Toronto	BNS	CAD
114	Banque TD	Bourse de Toronto	TD	CAD
115	Barrick Gold	Bourse de Toronto	ABX	CAD
116	BCE Inc.	Bourse de Toronto	BCE	CAD
117	BioSyent Inc	Bourse de croissance TSX	RX	CAD
118	Blackberry Ltd	Bourse de Toronto	BB	CAD
119	Bombardier, catégorie B	Bourse de Toronto	BBD.B	CAD
120	Brookfield Property Partners	Bourse de Toronto	BPY.U N	CAD
121	CAE	Bourse de Toronto	CAE	CAD
122	Cameco Corporation	Bourse de Toronto	CCO	CAD
123	Canadian Natural Resources	Bourse de Toronto	CNQ	CAD
124	Canadian Tire, catégorie A	Bourse de Toronto	CTC.A	CAD
125	Canam (Groupe)	Bourse de Toronto	CAM	CAD
126	Capstone Mining	Bourse de Toronto	CS	CAD
127	Cascades	Bourse de Toronto	CAS	CAD
128	Catamaran	Bourse de Toronto	CCT	CAD
129	CGI Group	Bourse de Toronto	GIB.A	CAD
130	Chemin de fer Canadien Pacifique	Bourse de Toronto	CP	CAD
131	CN	Bourse de Toronto	CNR	CAD
132	Cogeco Cable	Bourse de Toronto	CCA	CAD
133	Cominar REIT	Bourse de Toronto	CUF- UN	CAD
134	Crescent Point Energy	Bourse de Toronto	CPG	CAD
135	Descartes Systems Group	Bourse de Toronto	DSG	CAD
136	Dollarama	Bourse de Toronto	DOL	CAD
137	Domtar Corporation	Bourse de Toronto	UFS	CAD
138	Emera	Bourse de Toronto	EMA	CAD
139	Empire Company	Bourse de Toronto	EMP.A	CAD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
140	Enbridge Inc.	Bourse de Toronto	ENB	CAD
141	EnCana	Bourse de Toronto	ECA	CAD
142	Fiera Capital	Bourse de Toronto	FSZ	CAD
143	Financière Manuvie	Bourse de Toronto	MFC	CAD
144	Financière Power	Bourse de Toronto	PWF	CAD
145	Financière Sun Life	Bourse de Toronto	SLF	CAD
146	Fortis Inc.	Bourse de Toronto	FTS	CAD
147	Gildan, vêtements de sport	Bourse de Toronto	GIL	CAD
148	Goldcorp Inc.	Bourse de Toronto	G	CAD
149	Groupe Restaurants Imvescor	Bourse de Toronto	IRG	CAD
150	HNZ Group inc	Bourse de Toronto	HNZ.A	CAD
151	Horizons BetaPro NYMEX Gaz Naturel Baissier Plus	Bourse de Toronto	HND	CAD
152	Horizons BetaPro NYMEX Gaz Naturel Haussier Plus	Bourse de Toronto	HNU	CAD
153	Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Baissier Plus	Bourse de Toronto	HOD	CAD
154	Horizons BetaPro NYMEX Pétrole Brut Haussier Plus	Bourse de Toronto	HOU	CAD
155	Horizons BetaPro S&P 500 Baissier Plus	Bourse de Toronto	HSD	CAD
156	Horizons BetaPro S&P 500 Haussier Plus	Bourse de Toronto	HSU	CAD
157	Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Baissier Plus	Bourse de Toronto	HXD	CAD
158	Horizons BetaPro S&P/TSX 60 Haussier Plus	Bourse de Toronto	HXU	CAD
159	Horizons BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné Or Mondial Baissier Plus	Bourse de Toronto	HGD	CAD
160	Horizons BetaPro S&P/TSX Indice Plafonné Or Mondial Haussier Plus	Bourse de Toronto	HGU	CAD
161	Husky Energy	Bourse de Toronto	HSE	CAD
162	Imperial Oil Ltd	Bourse de Toronto	IMO	CAD
163	Industrielle Alliance assurance et services financiers Inc.	Bourse de Toronto	IAG	CAD
164	Innergex énergie renouvelable inc.	Bourse de Toronto	INE	CAD

Simulation d'investissements financiers

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
165	iShares BRIC FNB	Bourse de Toronto	CBQ	CAD
166	iShares Cdn Energy Sector Index Fund	Bourse de Toronto	XEG	CAD
167	iShares Cdn Growth Index Fund	Bourse de Toronto	XCG	CAD
168	iShares Cdn Large Cap 60 Index Fund	Bourse de Toronto	XIU	CAD
169	iShares Cdn Russel 2000 Index Fund	Bourse de Toronto	XSU	CAD
170	iShares Cdn S&P 500 Index Fund	Bourse de Toronto	XSP	CAD
171	iShares Cdn Tech Sector Index Fund	Bourse de Toronto	XIT	CAD
172	iShares Cdn Value Index Fund	Bourse de Toronto	XCV	CAD
173	iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged)	Bourse de Toronto	XHC	CAD
174	iShares MSCI EAFE Index Fund (CAD-Hedged) FNB	Bourse de Toronto	XIN	CAD
175	iShares S&P/TSX Canadian Dividend Aristocrats FNB	Bourse de Toronto	CDZ	CAD
176	iShares US Fundamental Index FNB	Bourse de Toronto	CLU	CAD
177	Jean Coutu inc. (Groupe), catégorie A	Bourse de Toronto	PJC.A	CAD
178	Junex Inc.	Bourse de croissance TSX	JNX	CAD
179	Loblaw	Bourse de Toronto	L	CAD
180	Magna International	Bourse de Toronto	MG	CAD
181	Métro inc.	Bourse de Toronto	MRU	CAD
182	Mitel Networks	Bourse de Toronto	MNW	CAD
183	Molson Coors Canada Inc., cat. B	Bourse de Toronto	TPX.B	CAD
184	Monnaie Royale du Canada - Réserve d'or	Bourse de Toronto	MNT	CAD
185	Norbord Inc.	Bourse de Toronto	NBD	CAD
186	Onex Corp.	Bourse de Toronto	OCX	CAD
187	Open Text Corp	Bourse de Toronto	OTC	CAD
188	Orbite Aluminae Inc	Bourse de Toronto	ORT	CAD
189	Orocobre	Bourse de Toronto	ORL	CAD
190	Osisko redevances aurifères	Bourse de Toronto	OR	CAD
191	Ovivo, catégorie A (GLV Inc)	Bourse de Toronto	OVI.A	CAD
192	Peyto Exploration & Development	Bourse de Toronto	PEY	CAD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
193	Potash Corporation of Saskatchewan inc.	Bourse de Toronto	POT	CAD
194	Power Corporation du Canada	Bourse de Toronto	POW	CAD
195	Precision Drilling	Bourse de Toronto	PD	CAD
196	ProMetic Sciences de la Vie	Bourse de Toronto	PLI	CAD
197	Quebecor Inc	Bourse de Toronto	QBR.B	CAD
198	Quincaillerie Richelieu	Bourse de Toronto	RCH	CAD
199	Restaurant Brands International (Tim Horton/Burger King)	Bourse de Toronto	QSR	CAD
200	Rogers Communications, cat. B	Bourse de Toronto	RCI.B	CAD
201	RONA	Bourse de Toronto	RON	CAD
202	Russel Metals	Bourse de Toronto	RUS	CAD
203	Saputo	Bourse de Toronto	SAP	CAD
204	SNC-Lavalin, catégorie A	Bourse de Toronto	SNC	CAD
205	Stella-Jones	Bourse de Toronto	SJ	CAD
206	Suncor Energy	Bourse de Toronto	SU	CAD
207	Teck Ressources, catégorie B	Bourse de Toronto	TCK.B	CAD
208	Tecsys	Bourse de Toronto	TCS	CAD
209	Telus	Bourse de Toronto	T	CAD
210	Tembec	Bourse de Toronto	TMB	CAD
211	TMX Group	Bourse de Toronto	X	CAD
212	Trans Canada Corp	Bourse de Toronto	TRP	CAD
213	Transat AT (Air), catégorie B	Bourse de Toronto	TRZ.B	CAD
214	Transcontinental inc	Bourse de Toronto	TCL.A	CAD
215	Transforce inc.	Bourse de Toronto	TFI	CAD
216	Valeant Pharmaceuticals International, Inc	Bourse de Toronto	VRX	CAD
217	Valener INC	Bourse de Toronto	VNR	CAD
218	WestJet Airline	Bourse de Toronto	WJA	CAD
219	WSP Global inc	Bourse de Toronto	WSP	CAD
220	Yellow Media inc.	Bourse de Toronto	Y	CAD
221	iSHARES J.P. Morgan USD Emerging Markets Bond Index Fund (CAD-Hedged)	Bourse de Toronto	XEB	CAD

Simulation d'investissements financiers

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
222	iShares CDN Bond Index Fund	Bourse de Toronto	XBB	CAD
223	iShares Cdn Corporate Bond Index Fund	Bourse de Toronto	XCB	CAD
224	iShares Cdn Government Bond Index Fund	Bourse de Toronto	XGB	CAD
225	iShares Cdn Long Bond Index Fund	Bourse de Toronto	XLB	CAD
226	iShares CDN Short Bond Index Fund	Bourse de Toronto	XSB	CAD
227	iShares DEX Real Return Bond Index	Bourse de Toronto	XRБ	CAD
228	iShares U.S. High Yield Bond Index Fund (CAD-Hedged)	Bourse de Toronto	XHY	CAD
229	iShares U.S. IG Corporate Bond Index Fund (CAD-Hedged)	Bourse de Toronto	XIG	CAD
230	Bon du Trésor (10 CAD)	Marché monétaire canadien	BTCDA	CAD
Note : les titres 231 à 360 ne peuvent être négociés que par les participants de la catégorie Portefeuille diversifié.				
231	Bon du Trésor (10 USD)	Marché monétaire américain	BTUSA	USD
232	3M Corp.	Bourse de New York	MMM	USD
233	Airbus	marché hors-bourse américain	EADSY	USD
234	Alibaba Group Holding	Bourse de New York	BABA	USD
235	American Airlines Group	Marché NASDAQ (États-Unis)	AAL	USD
236	AngloGold Ashanti Ltd	Bourse de New York	AU	USD
237	Anheuser-Busch InBev	Bourse de New York	BUD	USD
238	Apple	Marché NASDAQ (États-Unis)	AAPL	USD
239	Arcelor Mittal	Bourse de New York	MT	USD
240	Banco Santander Central Hispano	Bourse de New York	SAN	USD
241	Bayer AG	marché hors-bourse américain	BAYRY	USD
242	BHP Billiton Ltd.	Bourse de New York	BHP	USD
243	Boeing	Bourse de New York	BA	USD
244	BP Plc	Bourse de New York	BP	USD
245	Caterpillar Inc	Bourse de New York	CAT	USD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
246	Cisco Systems	Marché NASDAQ (États-Unis)	CSCO	USD
247	CNOOC	Bourse de New York	CEO	USD
248	Coca Cola	Bourse de New York	KO	USD
249	Deere & Company	Bourse de New York	DE	USD
250	Disney	Bourse de New York	DIS	USD
251	eBay	Marché NASDAQ (États-Unis)	EBAY	USD
252	Facebook	Bourse de New York	FB	USD
253	Gap	Bourse de New York	GPS	USD
254	General Electric	Bourse de New York	GE	USD
255	Gilead Sciences	Marché NASDAQ (États-Unis)	GILD	USD
256	GlaxoSmithKline plc	Bourse de New York	GSK	USD
257	Google	Bourse de New York	GOOG	USD
258	Guggenheim Solar ETF	Bourse de New York	TAN	USD
259	Home Depot	Bourse de New York	HD	USD
260	HSBC Holding	Bourse de New York	HSBC	USD
261	ING GROUP NV ADS.	Bourse de New York	ING	USD
262	Intel Corp.	Marché NASDAQ (États-Unis)	INTC	USD
263	International Business Machine	Bourse de New York	IBM	USD
264	iShares FTSE/Xinhua China 25 Index Fund	Bourse de New York	FXI	USD
265	iShares MSCI-Australia	Bourse AMEX	EWA	USD
266	iShares MSCI-France	Bourse AMEX	EWQ	USD
267	iShares MSCI-Germany	Bourse AMEX	EWG	USD
268	iShares MSCI-Hong Kong	Bourse AMEX	EWH	USD
269	iShares MSCI-Japan	Bourse AMEX	EWJ	USD
270	iShares MSCI-Mexico	Bourse AMEX	EWV	USD
271	iShares MSCI-Spain	Bourse AMEX	EWP	USD
272	iShares MSCI-United Kingdom	Bourse AMEX	EWU	USD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
273	Johnson and Johnson	Bourse de New York	JNJ	USD
274	JPMorgan Chase	Bourse de New York	JPM	USD
275	Kellog	Bourse de New York	K	USD
276	L'Oréal	marché hors-bourse américain	LRLCY	USD
277	Manchester United	Bourse de New York	MANU	USD
278	McDonald	Bourse de New York	MCD	USD
279	Microsoft	Bourse de New York	MSFT	USD
280	National Bank of Greece ADS	Bourse de New York	NBG	USD
281	Nestlé	marché hors-bourse américain	NSRGY	USD
282	Netflix	Marché NASDAQ (États-Unis)	NFLX	USD
283	Nokia Corp	Bourse de New York	NOK	USD
284	Novartis	Bourse de New York	NVS	USD
285	Orange	Bourse de New York	ORAN	USD
286	Pfizer	Bourse de New York	PFE	USD
287	PowerShares Aerospace & Defense Portfolio	Bourse AMEX	PPA	USD
288	Powershares QQQ	Marché NASDAQ (États-Unis)	QQQ	USD
289	PowerShares Cleantech Portfolio	Bourse AMEX	PZD	USD
290	PowerShares Wilderhill Clean Energy Portfolio	Bourse AMEX	PBW	USD
291	Procter & Gamble	Bourse de New York	PG	USD
292	Royal Dutch Shell	Bourse de New York	RDS-A	USD
293	S&P 500 Dep. R. (unités de l'indice s&p)	Bourse AMEX	SPY	USD
294	S&P Consumer Discretionary sector SPDR	Bourse AMEX	XLY	USD
295	S&P Consumer Staples sector SPDR	Bourse AMEX	XLP	USD
296	S&P Energy sector SPDR	Bourse AMEX	XLE	USD
297	S&P Financials sector SPDR	Bourse AMEX	XLF	USD
298	S&P Industrial sector SPDR	Bourse AMEX	XLI	USD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
299	S&P Technology sector SPDR	Bourse AMEX	XLK	USD
300	S&P Utilities sector SPDR	Bourse AMEX	XLU	USD
301	Sanofi Aventis	Bourse de New York	SNY	USD
302	SAP AG	Bourse de New York	SAP	USD
303	Siemens AG	marché hors-bourse américain	SIEGY	USD
304	Sony	Bourse de New York	SNE	USD
305	SPDR KBW Regional Banking	Bourse de New York	KRE	USD
306	Swatch Group	marché hors-bourse américain	SWGA Y	USD
307	Tata Motors Ltd	Bourse de New York	TTM	USD
308	Total SA	Bourse de New York	TOT	USD
309	Toyota	Bourse de New York	TM	USD
310	UBS AG	Bourse de New York	UBS	USD
311	United Parcel Service	Bourse de New York	UPS	USD
312	Vale S. A.	Bourse de New York	VALE	USD
313	Verizon Communications	Bourse de New York	VZ	USD
314	Visa	Bourse de New York	V	USD
315	Volkswagen AG	marché hors-bourse américain	VLKAY	USD
316	Wal-Mart	Bourse de New York	WMT	USD
317	Option d'achat sur l'or, juin 16, AAA US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
318	Option de vente sur l'or, juin 16, AAA US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
319	Option d'achat sur pétrole (Light sweet crude), juin 16, BBB US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
320	Option de vente sur pétrole (Light sweet crude), juin 16, BBB US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
321	Option d'achat sur le gaz naturel, juin 16, CCC US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
322	Option de vente sur le gaz naturel juin 16, CCC US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
323	Option d'achat sur le cuivre, juin 16, DDD US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD

Simulation d'investissements financiers

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
324	Option de vente sur le cuivre juin 16, DDD US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
325	Option d'achat sur le maïs juillet 16, EEE US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
326	Option de vente sur le maïs juillet 16, EEE US\$	New Tork Mercantile Exchange	à venir	USD
327	Option d'achat sur l'indice S&P 100, avril 16, FFF US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
328	Option de vente sur l'indice S&P 100, avril 16, FFF US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
329	Option d'achat sur l'indice Dow Jones, avril 16, GGG US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
330	Option de vente sur l'indice Dow Jones, avril 16, GGG US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
331	Option d'achat sur l'indice Dow Jones, avril 16, HHH US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
332	Option de vente sur l'indice Dow Jones, avril 16, HHH US\$	Chicago Board of options Exchange	à venir	USD
333	Option d'achat sur le dollar canadien, juin 16, III USD/CAD	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
334	Option de vente sur le dollar canadien, juin 16, III USD/CAD	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
335	Option d'achat sur l'euro, juin 16, JJJ USD/ECU	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
336	Option de vente sur l'euro, juin 16, JJJ USD/ECU	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
337	Option d'achat sur le yen, juin 16, KKK USD/100 JPY	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
338	Option de vente sur le yen, juin 16, KKK USD/100 JPY	Chicago Mercantile Exchange	à venir	USD
339	Euro, coupure de 10 euros	Chicago Mercantile Exchange	EU-RUSD=X	USD
340	Yen, coupure de 1000 Yens	Chicago Mercantile Exchange	JPY-USD=X	USD
341	Dollar américain, coupure de 10 \$	Chicago Mercantile Exchange	USD-CAD=X	CAD
342	Option d'achat sur CN, juin 16, LLL \$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
343	Option de vente sur CN, juin 16, LLL \$	Bourse de Montréal	à venir	CAD

Code	Valeur	Marché de référence	Symbole	Devise
344	Option d'achat sur Enbridge, juillet 16, MMM\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
345	Option de vente sur Enbridge, juillet 16, MMM\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
346	Option d'achat sur BCE, mai 16, NNN\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
347	Option de vente sur BCE, mai 16, NNN\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
348	Option d'achat sur BCE, janvier 18, NNN\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
349	Option de vente sur BCE, janvier 18, NNN\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
350	Option d'achat sur iShares XIU, juin 16, OOO\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
351	Option de vente sur iShares XIU, juin 16, OOO\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
352	Option d'achat sur iShares XIU, juin 16, PPP\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
353	Option de vente sur iShares XIU, juin 16, PPP\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
354	Option d'achat sur iShares XIU, juin 16, QQQ\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
355	Option de vente sur iShares XIU, juin 16, QQQ\$	Bourse de Montréal	à venir	CAD
356	PowerShares Emerging Markets Sovereign Debt	Bourse de New York	à venir	USD
357	iShares Barclays TIPS Bond Fund	Bourse de New York	TIP	USD
358	Vanguard Extended Duration Treasuries Index ETF	Bourse de New York	EDV	USD
359	SPDR DB International Government Inflation-Protected Bond	Bourse de New York	WIP	USD
360	SPDR Barclays Capital International Treasury Bond	Bourse de New York	BWX	USD



Avant-propos

1. Présentation de BOURSTAD

Bourstad est une simulation de gestion d'investissements financiers dont les participants proviennent du milieu scolaire et du grand public. L'activité fournit non seulement aux participants l'occasion d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des marchés boursiers, mais elle leur permet également de mettre en pratique des stratégies de gestion de portefeuille en tenant compte des objectifs de placement d'un investisseur fictif pour lequel le participant agit comme conseiller financier. En outre, **Bourstad** offre aux participants la possibilité de s'initier aux stratégies d'investissement responsable.

Les participants inscrits à **Bourstad** négocient, pour le compte de leur client, de véritables valeurs de placement aux prix en vigueur (cours de fermeture) sur les marchés réels. On y dénombre en tout 260 valeurs constituées d'actions de compagnies, de bons du Trésor, de fonds négociés en Bourse, de devises et d'options. En effectuant de telles transactions, le participant ou conseiller financier prend soin de noter, à l'aide du système automatisé de transaction, les aspects stratégiques concernés tels que le rendement visé et les raisons motivant la transaction.

En s'inscrivant à **Bourstad**, le participant exerce un choix entre deux catégories de portefeuilles: le portefeuille boursier de compagnies et le portefeuille de valeurs diversifiées. Alors que la catégorie Portefeuille boursier permet au participant de négocier des titres boursiers canadiens et un bon du Trésor en dollars canadiens, ce qui représente 130 titres, la catégorie Portefeuille diversifié permet de négocier les 260 valeurs retenues dans la simulation. Le participant peut également s'inscrire au volet Investissement responsable et démontrer ses connaissances des stratégies reliées à l'investissement responsable et sa capacité de prendre en compte les facteurs ESG (protection des droits sociaux, de l'environnement ainsi que des préceptes de bonne gouvernance)

À la fin de la simulation, le jury décerne des Grands Prix aux participants qui ont réalisé, tout en respectant les règlements de la simulation, les meilleures performances financières dans les catégories suivantes :

- Portefeuille boursier, enseignement secondaire;
- Portefeuille boursier, enseignement collégial;
- Portefeuille diversifié, enseignement;
- Portefeuille boursier, grand public et étudiants des universités;
- Portefeuille diversifié, grand public et étudiants des universités.

Des Grands Prix pour la gestion de portefeuille sont aussi décernés aux participants qui ont, selon l'évaluation du jury, réalisé la meilleure gestion de portefeuille, dans les catégories suivantes:

- Enseignement secondaire;
- Enseignement collégial;
- Grand public et étudiants des universités.

De plus, le jury décernera des mentions d'excellence à de nombreux participants du milieu scolaire qui auront réalisé des performances exceptionnelles sans pour autant décrocher les Grands Prix dont il vient d'être fait mention.

Des Grands Prix sont également décernés aux participants qui ont, selon l'évaluation du jury, démontré la meilleure compréhension des enjeux touchant l'investissement responsable, dans les catégories suivantes :

- Enseignement secondaire;
- Enseignement collégial;
- Grand public et étudiants des universités

Enfin, à l'occasion de la 29^e édition de la simulation en 2016, des Grands prix additionnels sont décernés aux participants qui ont, selon l'évaluation du jury, réalisé la meilleure performance globale dans les 3 volets de la simulation, soit la performance financière, la gestion de portefeuille et l'investissement responsable, dans les catégories suivantes:

- Enseignement secondaire;
- Enseignement collégial;
- Grand public et étudiants des universités.

2. Contenu de ce guide

Le présent guide contient de l'information sur les objectifs d'apprentissage favorisés par **Bourstad**. On y trouve également les règlements qu'il importe de bien connaître pour tirer le meilleur parti de l'activité et maximiser ses chances de réaliser des performances intéressantes et de remporter un Grand Prix ou une mention.

Une section distincte du guide se veut une introduction à la gestion de portefeuille financier. On y trouve des notions de base sur les principales stratégies dans le domaine et des techniques précises qui guident les décisions des professionnels du domaine. Un soin particulier a été apporté afin que les stratégies et les techniques présentées facilitent la définition des stratégies de placement et la justification des transactions qui devront être fournies, à l'aide du système de transaction automatisé. Une section particulière de ce guide sert à soutenir les apprentissages des participants du volet *Investissement responsable*.

Enfin, on trouve en annexe une présentation détaillée des écrans du site Internet de **Bourstad** afin de permettre au participant de bien se situer lorsqu'il effectuera des transactions sur les titres admissibles ou vaquera à la gestion du portefeuille de son client. On y trouve aussi une présentation sommaire du partenaire principal du Collège de Rosemont dans la gestion de **Bourstad**, l'Autorité des marchés financiers, et des partenaires majeurs de l'activité.

Trois suppléments à ce guide sont disponibles sur le site Internet: un document est préparé à l'intention des participants qui gèrent un portefeuille boursier et deux autres sont destinés aux participants qui gèrent un portefeuille diversifié. Ces trois suppléments fournissent la description des valeurs négociées dans **Bourstad**. On y trouve une mine de renseignements qui assureront aux participants un point de départ solide au moment où ils devront constituer leur portefeuille initial. Qui plus est, ces informations leur seront utiles tout au long de la simulation. Pour chacune des valeurs, les participants peuvent retrouver des renseignements boursiers et financiers sommaires qui permettent parfois, en un coup d'œil, de passer en revue les 10 ou 20 dernières années d'une entreprise. On peut retrouver ces trois suppléments dans le système de transaction de **Bourstad**.



Objectifs et règlements de l'activité

1. Les objectifs poursuivis par les participants à l'activité

Participer à Bourstad offre la possibilité d'atteindre différents types d'objectifs axés autour des dimensions suivantes:

A. Formation pratique à l'économie

Participer à Bourstad permet de se familiariser avec les marchés financiers et les différents aspects de l'actualité économique et sociale qui affectent la vie des entreprises. Pour parvenir à saisir cette réalité, il est important que, pendant la période de la simulation, le participant soit à l'affût de l'information diffusée sur les entreprises dont les actions sont inscrites à Bourstad (dans la catégorie choisie) de même que de l'information portant sur des aspects tels l'évolution des taux d'intérêt et du dollar canadien, le prix de l'or, la tendance générale des marchés boursiers, etc. À cet effet, il est fortement recommandé de prendre l'habitude de consulter les pages économiques et financières des quotidiens ainsi que les journaux et magazines financiers.

B. Initiation aux stratégies de gestion de portefeuille

Le participant à Bourstad a l'occasion de se familiariser avec les grandes approches en matière de gestion de portefeuille, soit :

- les techniques de diversification du portefeuille;
 - la gestion passive et la gestion active de portefeuille;
 - l'approche descendante et l'approche ascendante;
 - l'analyse fondamentale et l'analyse technique;
 - l'investissement responsable.
-

C. Pratique de la gestion de portefeuille

En agissant comme conseiller financier pour un investisseur client durant les neuf semaines de la simulation, le participant a l'occasion d'acquérir et de mettre en pratique des compétences de base dans le domaine de la gestion des actifs financiers:

- définition de la situation et des objectifs de l'investisseur;
- élaboration d'une stratégie de placement adaptée;
- réalisation concrète des transactions;
- justification des transactions;
- analyse a posteriori et ajustement des stratégies, au besoin;
- prise en compte des aspects liés à la responsabilité sociale des entreprises et à l'investissement responsable.

D. Sensibilisation aux enjeux liés à l'investissement responsable

Le participant à Bourstad a la possibilité d'apprendre à utiliser de façon pertinente et judicieuse des stratégies d'investissement responsable et peut acquérir des connaissances en matière d'investissement responsable:

- stratégies d'investissement responsable;
- performance ESG (performance qui tient compte des risques environnementaux, sociaux et des risques en matière de gouvernance);
- évaluation de la performance ESG;
- spécialistes et sources d'information en matière d'investissement responsable.

2. Fonctionnement et règlements de BOURSTAD

A. Objet de la simulation

Au début de la simulation, le participant dispose d'un montant fictif de 200 000 CAD¹. Le participant peut acheter ou vendre des valeurs au prix du marché en tout temps au cours de la période de déroulement de la simulation. Le prix du marché des valeurs négociées à Bourstad est, en fait, le prix de ces mêmes valeurs à la Bourse de Toronto et sur les autres marchés de référence. La liste officielle des titres est diffusée sur le site Web de Bourstad (www.bourstad.ca) et on y accède par le lien hypertexte du bouton «Consulter la liste des titres de l'édition 2016».

B. Période de déroulement de la simulation

La simulation se déroulera du 8 février au 8 avril 2016. Notez cependant qu'une période d'essai gratuite aura lieu du 25 janvier au 5 février 2016.

¹. Sigle international pour désigner le dollar canadien.

C. But poursuivi par les participants

Le but poursuivi par les participants est d'appliquer une stratégie de gestion de portefeuille cohérente, y incluant la prise en compte des concepts de l'investissement responsable afin de réaliser une performance financière satisfaisante, compte tenu du profil d'investisseur adopté et des conditions qui prévaudront sur les marchés financiers au cours de la période de la simulation.

D. Comment participer à la simulation, au cours de son déroulement

Les participants effectuent l'ensemble des opérations liées à la simulation par Internet à l'aide du site Web de Bourstad (www.bourstad.ca). Ces opérations incluent la description de l'investisseur et de la stratégie initiale de gestion de portefeuille, les transactions sur titres et leurs justifications et, s'il y a lieu, les ajustements apportés à la stratégie initiale de gestion.

Pour être en lice pour le volet Investissement responsable, un participant doit répondre à un questionnaire de qualification dans Internet au cours de la période qui va de 8 h, le 29 mars, à 23 h 59, le 7 avril 2016, en suivant les directives données sur le site Web de Bourstad (Voir la rubrique Investissement responsable, sous la section Qu'est-ce que BOURSTAD?, puis 3 volets, ainsi que la page d'accueil du système de transaction durant la période de déroulement du test de qualification).

E. Cours applicable pour une transaction

Les transactions des participants sont enregistrées en notant la date et l'heure du moment où le participant effectue la transaction, selon l'heure normale ou avancée de l'Est.

Une règle particulière s'applique au sujet de l'heure d'enregistrement pour les transactions portant sur les options sur l'or (titres 317 et 318), les options sur le pétrole (titres 319 et 320), les options sur le gaz naturel (titres 321 et 322) et les options sur le cuivre (titres 323 et 324). Cette règle s'énonce ainsi : les transactions reçues entre 14h 31 et 16h 30 sur les titres 317 à 324 sont enregistrées comme des transactions reçues à 16h 31 heure normale ou avancée de l'Est, selon le cas, pour le jour de leur réception.

Les transactions enregistrées par les participants à la simulation avant 16 heures 30, heure de Montréal (Canada), les journées où des transactions ont lieu à la Bourse de Toronto et sur les autres marchés, sont traitées selon les prix de fermeture de la valeur concernée sur le marché de référence, cette même journée. Le marché qui sert de référence pour chaque titre est indiqué dans le tableau présentant l'ensemble des titres dans les pages liminaires du Guide de participation et sur le document qu'on peut afficher ou télécharger en cliquant sur le bouton «Consulter la liste des titres de l'édition 2016» à la page d'accueil du site Internet de Bourstad (www.bourstad.ca). Les transactions enregistrées après 16 h 30, heure de Montréal, et les samedis et dimanches, de même que les jours fériés, sont traitées en prenant pour base les prix de fermeture de la prochaine journée de transaction sur le marché de référence.

Les transactions portant sur les actions, les fonds indiciels et les devises sont traitées en utilisant le cours de la dernière transaction de la séance sur le marché de référence en tenant compte des stipulations du paragraphe qui précède. Lorsqu'une des valeurs

concernées ne fait l'objet d'aucune transaction à l'occasion d'une séance régulière de transaction sur le marché de référence, le cours de référence pour les transactions des participants est la moyenne du cours acheteur (bid) et du cours vendeur (ask) en fin de séance.

Les transactions portant sur les options sur l'or, le pétrole, le gaz naturel, le cuivre et le maïs, et les options sur les devises, sont traitées en utilisant le «settlement price» (cours à terme) quotidien en tenant compte des stipulations du premier paragraphe du présent article.

Les transactions portant sur les options sur les actions et celles sur les options sur les indices boursiers sont traitées en utilisant la moyenne du cours acheteur (bid) et du cours vendeur (ask) en fin de séance sur le marché de référence en tenant compte des stipulations du premier paragraphe du présent article.

F. Secteur de provenance des participants

Les participants à Bourstad proviennent de trois secteurs distincts. Deux de ces secteurs correspondent à deux ordres d'enseignement:

- le secondaire
- le collégial

Le troisième est ouvert à tous, sous réserve de la limitation décrite à l'article G, soit:

- le grand public (y incluant les étudiants des universités)

G. Restriction quant à l'admissibilité à la participation dans la catégorie Grand public

Les personnes suivantes ne sont pas autorisées à participer dans la catégorie Grand public:

- Les employés du CIRANO, de même que toutes les personnes dont les services sont retenus par la Centre de coordination de la simulation Bourstad pour l'organisation et la supervision de l'édition 2016 de la simulation.
- Les personnes agissant à titre de responsable pédagogique ou d'agent de diffusion de l'activité dans les établissements d'enseignement participants.

H. Catégories de participants, selon le type de portefeuille

Les participants à Bourstad se répartissent entre deux types de portefeuilles:

- Le portefeuille boursier, dont les participants peuvent négocier les titres 101 à 230, inclusivement, soit des titres négociés à la Bourse de Toronto (principalement des actions canadiennes) et les bons du Trésor du Canada.
- Le portefeuille diversifié, dont les participants peuvent négocier les titres 101 à 360 qui se répartissent entre les marchés suivants: titres négociés à la Bourse de Toronto (principalement des actions canadiennes), actions américaines, actions européennes, marché monétaire, marché des devises et marché des options.

Les titres qu'il est possible de négocier pour chaque portefeuille sont décrits de façon sommaire à l'article suivant et présentés dans trois suppléments au Guide de participation accessibles à partir du système de transaction du site Internet de Bourstad. Avant de déterminer le type de portefeuille, le participant doit prendre en considération les dispositions de l'article U, Prix décernés et déclaration des gagnants, pour ce qui concerne les groupes définis pour les prix relatifs à la performance financière.

I. Titres admissibles aux fins de transaction

On trouve dans les toutes premières pages du Guide de participation la liste des titres prévus pour l'édition 2016 de la simulation. La liste officielle des titres est diffusée sur le site Web de la simulation (www.bourstad.ca).

En fonction de la catégorie de participation, comme le définit l'article H, les titres admissibles aux fins de transaction se répartissent entre les sept marchés suivants :

i) Titres négociés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX

Cette section comprend 129 titres cotés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. On y retrouve les actions de 96 compagnies canadiennes, une compagnie australienne et 32 fonds d'investissement, y incluant 9 fonds d'obligations. Ces titres sont décrits dans le Supplément 1 du Guide de participation.

Une sous-catégorie particulière parmi les fonds d'investissement est constituée de 10 fonds indiciels à effet de levier (titres 151 à 160).

ii) Marché monétaire

Cette section comprend deux valeurs fictives, soit un bon du Trésor en dollars canadiens et un bon du Trésor en dollars américains. Ces titres sont calqués sur des valeurs réelles émises par le gouvernement canadien et le gouvernement américain. On trouve leur description dans le Supplément 1 du Guide de participation et le Supplément 2 du Guide de participation.

iii) Actions américaines et fonds communs indiciels américains

Cette section comprend 43 titres cotés soit à la Bourse de New York, soit à l'American Stock Exchange (AMEX) ou sur le marché NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations). Ces titres sont décrits au tableau 3 du Supplément 2 du Guide de participation.

iv) Fonds communs indiciels internationaux

Cette section comprend 10 titres cotés à l'American Stock Exchange (AMEX) qui correspondent à 9 pays différents: l'Australie, la France, l'Allemagne, Hong Kong, le Japon, le Mexique, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. On y retrouve également un fonds constitué de titres de compagnies de différents pays qui œuvrent dans le secteur de l'énergie solaire. Ces titres sont décrits au tableau 3 du Supplément 2 du Guide de participation.

v) Actions de compagnies basées en Europe, en Asie, en Afrique, en Australie et Amérique du Sud.

Cette section comprend 32 titres transigés soit sur les bourses américaines, ou sur le *OTC Market Group*², qui permettent d'investir dans les actions de 25 compagnies européennes distinctes, 4 compagnies asiatiques, une compagnie africaine, une compagnie australienne et une compagnie sud-américaine. Ces titres sont décrits au tableau 3 du Supplément 2 du Guide de participation.

vi) Marché des devises

Cette section comprend trois devises, soit l'euro, le yen et le dollar américain.

vii) Options

Cette section comprend des options sur l'or, sur le pétrole, le gaz naturel, le cuivre et le maïs, des options sur des indices boursiers, sur des actions canadiennes et sur des devises; on y dénombre 36 valeurs. Ces titres sont décrits aux tableaux 4 et 6 dans le Supplément 3 au Guide de participation.

viii) Fonds communs américains constitués d'obligations

Cette section comprend 5 fonds obligataires négociés à la Bourse de New York. On y retrouve 2 fonds constitués d'obligations américaines, 2 fonds d'obligations gouvernementales des pays développés et 1 fonds d'obligations des pays émergents. Ces titres sont décrits au tableau 4 dans le Supplément 2 au Guide de participation.

J. Types de transactions – Achat, vente et vente à découvert

Les participants à Bourstad pourront effectuer des transactions d'achat, de vente et de vente à découvert. Ces trois types de transactions sont décrits ci-après :

i) L'achat

Les participants peuvent acheter en tout temps des multiples de 100 unités des titres cotés à Bourstad. Sur les marchés financiers, les investisseurs achètent des actions ou d'autres titres financiers en espérant que leur valeur s'accroîtra et qu'ils réaliseront un profit en les revendant. Pour être en mesure d'effectuer un achat de tout titre autre que les bons du Trésor (titres 230 et 231), le participant doit disposer d'un solde liquide net suffisant pour défrayer la totalité du coût de l'achat, y incluant les frais de courtage. Le solde liquide net correspond au montant d'argent liquide, en dollars canadiens, dont dispose le participant, moins la valeur totale de toutes les positions à découvert, en prenant en compte l'effet de l'achat envisagé. (Voir plus loin dans cet article ce qui concerne la vente à découvert, de même que l'article K). Pour l'achat de bons du Trésor, il est suffisant de disposer du montant d'argent liquide requis, sans tenir compte du solde liquide net.

ii) La vente

Les participants peuvent, en tout temps, vendre des unités des valeurs qu'ils détiennent dans leur portefeuille, par multiples de 100 unités. Sur les marchés financiers, les inves-

² OTC est l'abréviation de over-the-counter.

tisseurs liquident des valeurs qu'ils détiennent en portefeuille pour réaliser des bénéfices ou pour limiter une perte lorsqu'ils craignent qu'un placement ne perde trop de valeur.

iii) La vente à découvert

Les participants d'un tempérament plus spéculateur pourront aussi réaliser des ventes à découvert. Ce type de transaction est autorisé, à l'intérieur de la limite décrite à l'article K, pour tous les types de valeurs à l'exception des options et des fonds indiciels à effet de levier. Vendre à découvert signifie vendre des valeurs que l'on ne possède pas dans son portefeuille. Cette façon de négocier est possible parce que les courtiers peuvent alors prêter à l'investisseur des titres dont ils ont la garde. Sur les marchés financiers, un investisseur effectue une vente à découvert lorsqu'il veut tirer parti d'un marché qu'il prévoit être à la baisse. Si la baisse se produit effectivement, l'investisseur pourra remettre les titres empruntés au courtier, en se les procurant à la Bourse à un prix moins élevé que le prix obtenu lors de la vente à découvert et, par le fait même, réaliser un profit.

K. Limites sur les ventes à découvert

Au moment où il effectue une vente à découvert, le participant doit s'assurer que la valeur globale de ses positions couvertes (valeur au marché des titres en portefeuille plus solde en argent liquide) représente au moins le double de ses positions à découvert (valeur au marché des titres à découvert en portefeuille). Ce calcul doit être effectué en prenant en considération l'effet de la transaction envisagée. L'exemple qui suit illustre la limite des positions à découvert que pourrait avoir un participant, à un moment donné, compte tenu de cette règle.

Exemple 1

Un participant possède un portefeuille de 200 000 CAD et n'a présentement aucun titre à découvert. Si on ne tient pas compte des frais de courtage (article M), ce participant peut effectuer une ou des ventes à découvert portant sur une valeur globale de 200 000 CAD. Cette vente lui permettra d'encaisser 200 000 CAD, ce qui portera ses actifs à 400 000 CAD. La valeur des positions à découvert représente alors un passif de 200 000 CAD pour ce participant. Puisque les actifs représentent le double des positions à découvert, la couverture minimale exigée est ici respectée, bien que ce participant ait atteint la limite des positions à découvert qu'il lui est possible de maintenir à ce moment précis.

De plus, lorsqu'un participant a une ou des positions à découvert, cela affecte son solde liquide net, ce qui limite sa capacité d'utiliser son solde liquide pour effectuer des achats (voir à l'article J ce qui concerne l'achat).

Enfin, tel qu'indiqué à l'article J, une option ou un fonds indiciel à effet de levier ne peuvent pas faire l'objet d'une vente à découvert.

L. Limites sur les transactions d'options et transactions de fonds indiciaires à effet de levier

Un participant ne peut en aucun temps détenir plus de 10000 unités (ou 100 centaines) d'une même série d'options ou d'un titre faisant partie de la catégorie des fonds indiciaires à effet de levier (titres 151 à 160).

De plus, tel qu'indiqué à l'article J, une option ou un fonds indiciaire à effet de levier ne peuvent pas faire l'objet d'une vente à découvert.

M. Frais de courtage

Les frais de courtage applicables sur les transactions effectuées à Bourse sont présentés au tableau 1.

TABLEAU 1

BOURSE – FRAIS DE COURTAGE APPLICABLES AU MOMENT DES TRANSACTIONS^a

Valeurs négociées	Frais de courtage applicables
<i>Actions^b et options dont la valeur unitaire se situe entre 0,005\$ et 5,00\$</i>	• 15\$ + 1\$ par lot de 100 unités • Maximum par transaction : 250 CAD
<i>Actions^b et options dont la valeur unitaire est supérieure à 5,00\$, mais inférieure à 20,00\$</i>	• 15\$ + 3\$ par lot de 100 unités • Maximum par transaction : 250 CAD
<i>Actions^b et options dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 20,00\$</i>	• 15\$ + 5\$ par lot de 100 unités • Maximum par transaction : 250 CAD
<i>Dollars américains, euros et yens japonais</i>	• 1% de commission calculé sur le montant brut de la transaction, soit le nombre d'unités multiplié par le cours au moment de la transaction • Maximum par transaction : 250 CAD
<i>Bons du Trésor (Canada et États-Unis) Fonds obligataires (titres 221 à 231 et 356 à 360)</i>	• Aucuns frais de courtage

a. Frais et valeurs exprimés en dollars canadiens (CAD)

b. Aux fins de ce tableau, le terme action englobe les unités des fonds d'investissement négociés en Bourse, sauf les fonds obligataires (soit les titres 221 à 229 et les titres 356 à 360).

Lorsqu'il effectue une transaction d'achat, le participant doit ajouter le montant des frais de courtage au montant brut de la transaction (soit le nombre d'actions négociées multiplié par le prix de l'action au moment de la transaction). Un montant identique doit être soustrait dans le cas d'une vente.

N. Participation en tandem (offerte aux étudiants du secondaire, exclusivement)

Les élèves du secondaire ont la possibilité de former des tandems, soit des équipes de deux élèves, qui participent conjointement à la simulation. Si un tandem se mérite un Grand Prix, une mention d'excellence ou tout autre prix, le centre de coordination remettra à chaque membre du tandem une attestation et sa part du prix global, s'il y a lieu. Pour s'inscrire en tandem, on utilise seul code d'activation, prévu spécialement pour l'inscription des tandems, qu'on obtient auprès du responsable pédagogique dans son institution scolaire.

O. Identité des participants et limites à l'inscription

Les participants à la simulation doivent s'y inscrire sous leur nom véritable. Ils ne peuvent utiliser, pour s'identifier, un surnom ou un nom d'emprunt. Les participants à la version scolaire de la simulation doivent être des étudiants admis dans un programme menant à un diplôme, un certificat ou une attestation d'études. Les participants à la version scolaire doivent s'inscrire dans un établissement participant qu'ils fréquentent à temps plein au cours du trimestre (ou semestre) d'hiver 2016. Des preuves d'identité et, le cas d'échéant, de fréquentation scolaire pourront être exigées des participants qui se mériteront les prix décrits à l'article U.

Les étudiants admissibles des établissements scolaires qui participent à la simulation sont limités à une seule inscription par étudiant.

Les participants à la version grand public de la simulation sont limités à 2 inscriptions par personne; le participant qui se prévaut de la possibilité de s'inscrire deux fois doit cependant respecter cette condition : une de ces inscriptions doit être dans le portefeuille boursier et l'autre dans le portefeuille diversifié. De plus, un même participant de la version grand public ne peut cumuler le premier et le deuxième grand prix pour les volets Gestion de portefeuille et Investissement responsable de la simulation.

P. Validité d'une opération

Pour qu'une transaction effectuée par un participant soit acceptée par le Centre de coordination de la simulation, elle devra respecter les règlements de la simulation. Tout litige sera soumis au jury de la simulation.

Q. Ordre de traitement des opérations

Le système de traitement des opérations de Bourstad traite les opérations des participants selon la date et l'heure d'enregistrement de la transaction déterminés par le système automatique de saisie des transactions, selon les modalités décrites au règlement E.

R. Nombre minimal de transactions

Chaque participant sera libre d'utiliser à sa guise le montant dont il dispose au cours de la simulation. Cependant, pour mériter un des prix décernés par le jury, un joueur doit effectuer un minimum de huit transactions d'achat ou de vente à découvert au cours de

l'ensemble de la simulation. On notera que les transactions de vente n'entrent pas dans ce calcul.

S. Dividendes en espèces déclarés

Les participants à Bourstad reçoivent sous forme d'argent liquide tout dividende en espèces déclaré par les entreprises le premier jour où le titre se négocie ex-dividende à la suite d'une déclaration de dividende. Un participant détenant une position à découvert verra son solde liquide diminuer d'un montant correspondant au dividende sur sa position à découvert. En cas de solde liquide insuffisant, la position à découvert sera augmentée, par lots de 100, pour renflouer le solde liquide et permettre l'acquittement de ladite somme, sans tenir compte de la limite sur les positions à découvert.

Ces modalités s'appliquent à tout participant qui détient, à la fermeture des marchés le jour précédant la date ex-dividende, une position sur un titre faisant l'objet d'une déclaration de dividende en espèces.

Le Centre de coordination peut décider de verser effectivement les dividendes au compte des participants à la fin de la simulation. Il procède à une majoration du dividende en appliquant l'intérêt périodique effectif correspondant au taux nominal offert sur les bons du Trésor du Canada (titre 230).

T. Fractionnements d'actions, réorganisations et dividendes en actions

Advenant un fractionnement ou une réorganisation ou un dividende en actions concernant une des entreprises négociées durant la simulation, les participants reçoivent des unités supplémentaires, par lots de 100, des titres sur lesquels des opérations peuvent être effectuées. Tout résidu, y incluant des avantages relatifs à des valeurs non admissibles, est versé sous forme d'argent liquide. Ces changements sont effectués à la date où ils sont en vigueur sur les marchés concernés.

U. Prix décernés et déclaration des gagnants

À la fin de la simulation, le jury de la simulation décernera des prix aux participants qui auront effectué la meilleure gestion de portefeuille et à ceux ayant connu les meilleures performances financières, à condition que ces derniers aient respecté les règlements de la simulation. Des prix seront également remis aux participants qui se seront le plus illustrés dans le volet Investissement responsable. De plus, pour marquer 29^e édition de la simulation, des prix additionnels seront décernés aux participants qui auront réalisé la meilleure performance globale, en prenant en considération les 3 volets de la simulation : la performance financière, la gestion de portefeuille et l'investissement responsable.

Les participants et les gagnants autorisent le Centre de coordination Bourstad à diffuser leur nom et à indiquer leur classement sur le site de Bourstad et auprès du ou des partenaires média de la simulation.

La liste des gagnants des prix de Bourstad sera établie par le jury de Bourstad, édition 2016.

i) Groupes définis aux fins de l'évaluation de la gestion de portefeuille

L'évaluation de la qualité de la gestion de portefeuille par le jury de la simulation se fait à l'intérieur des trois groupes suivants :

- enseignement secondaire;
- enseignement collégial;
- grand public, y incluant les étudiants des universités.

Les critères utilisés par le jury pour évaluer la qualité de la gestion de portefeuille sont:

- cohérence du personnage-investisseur;
- choix de stratégies et leur cohérence par rapport à l'investisseur;
- transactions effectuées au regard des stratégies en vigueur;
- suivi de gestion de portefeuille selon les justifications obligatoires fournies;
- qualité des justifications additionnelles;
- performance réalisée par rapport aux objectifs et au profil de l'investisseur;
- objectifs d'apprentissage atteints;
- prise en compte des concepts de l'investissement responsable.

Un gagnant du premier grand prix en Gestion de portefeuille dans un des groupes ci-haut définis, au cours d'une année quelconque, n'est pas éligible à un grand prix en Gestion de portefeuille dans le même groupe, au cours de l'année suivante. Cependant, ce gagnant redevient éligible deux ans après l'obtention de ce prix.

ii) Groupes définis aux fins de l'évaluation de la performance financière

L'évaluation de la performance financière de portefeuille par le jury de la simulation se fait à l'intérieur des cinq groupes suivants :

- portefeuille boursier, enseignement secondaire;
- portefeuille boursier, enseignement collégial;
- portefeuille diversifié, enseignement collégial;
- Portefeuille boursier, grand public et étudiants des universités;
- portefeuille diversifié, grand public et étudiants des universités

iii) Groupes définis aux fins de l'évaluation du volet Investissement responsable

L'évaluation du volet Investissement responsable par le jury se fait à l'intérieur des trois groupes suivants

- enseignement secondaire;
- enseignement collégial;
- grand public et étudiants des universités.

Les critères utilisés par le jury pour évaluer ce volet sont:

1. connaissances générales sur le sujet de l'investissement responsable
- les éléments d'histoire du mouvement pour l'investissement responsable
 - les différentes stratégies d'investissement responsable

- le tamisage
 - l'actionnariat actif
 - l'investissement solidaire
- les facteurs ESG (risques environnementaux, sociaux et des préceptes de bonne gouvernance);
 2. conscience des risques d'investissement reliés aux facteurs ESG;
 3. capacité d'évaluer les risques ESG et de rédiger une proposition d'actionnaire pertinente;
 4. capacité d'utiliser les sources d'informations.

Pour appliquer ces critères, le jury se base sur les résultats d'un test de qualification que les participants peuvent réaliser directement sur le site Web de la simulation entre le 29 mars 2016 (8 h) et le 7 avril 2016 (23 h 59).

iv) Groupes définis aux fins de l'évaluation de la performance globale dans les 3 volets de la simulation

L'évaluation de la performance globale dans les 3 volets de la simulation par le jury de se fait à l'intérieur des trois groupes suivants :

- enseignement secondaire;
- enseignement collégial;
- grand public, y incluant les étudiants des universités.

Les critères utilisés par le jury pour évaluer la performance globale sont basés sur ceux appliqués pour chacun des volets considérés séparément en respectant les balises suivantes :

- chacun des volets de la simulation doit avoir un même poids dans l'évaluation de la performance globale;
- les critères doivent être appliqués de façon à ne pas favoriser les gestionnaires de portefeuilles diversifiés au détriment des gestionnaires de portefeuille boursier, ou le contraire, dans les groupes enseignement collégial et grand public.

V. Échéances à respecter par les participants pour les volets Gestion de portefeuille et Investissement responsable

Voici les échéances que doivent respecter les participants:

i) Début de la simulation Bourstad 2016 (lundi, le 8 février à 9 h 30, heure de Montréal)

À compter de ce moment, les participant peuvent accéder au système de transactions de la simulation.

ii) Définition de l'investisseur-client (dimanche, 21 février 2016, 23 h 59, heure de Montréal)

Cette opération se fait en utilisant la commande Créer le profil de l'investisseur (voir annexe 4, page 54). Un exemple du résultat de cette opération est illustré à l'annexe 5, à la page 55.

iii) Création de la stratégie initiale de gestion de portefeuille (dimanche, 21 février 2016, 23 h 59, heure de Montréal)

Cette opération se fait en utilisant la commande Stratégie de base (voir annexe 4, page 54). Un exemple du résultat de cette opération est illustré à l'annexe 7, à la page 57.

iv) Définir les objectifs d'apprentissage visés par le participant (dimanche, 21 février 2016, 23 h 59, heure de Montréal)

Cette opération se fait en utilisant la commande Objectifs (voir annexe 4, page 54). Un exemple du résultat de cette opération est illustré à l'annexe 8, à la page 58.

v) Apporter des justifications additionnelles pour une transaction (48 heures)

Cette opération se fait à l'aide de la commande État des transactions (voir annexe 4, page 54). Cette commande permet de visionner le bordereau de la transaction et d'ajouter des justifications comme l'illustrent les annexes 12 et 13 aux pages 62 et 63. Les participants ont un délai de 48 heures après le moment où la transaction est enregistrée sur le système de transaction pour apporter des justifications additionnelles.

vi) Ajuster la stratégie de gestion de portefeuille (dimanche, 20 mars 2016, 23 h 59, heure de Montréal)

Les participants peuvent modifier leur stratégie initiale de gestion de portefeuille entre le 21 février et le 20 mars 2016. Cependant, la stratégie initiale est présumée s'appliquer tant qu'elle n'a pas été modifiée et toute évaluation intermédiaire de la gestion de portefeuille se fait sur la base de la stratégie en vigueur au moment de l'évaluation.

vii) Test de qualification pour le volet Investissement responsable (entre le 29 mars 2016 à 8 h, et le 7 avril 2016, à 23 h 59)

Les participants pourront se qualifier pour le volet Investissement responsable en complétant le questionnaire en ligne (www.bourstad.ca) entre le 29 mars 2016 (8 h, heure de Montréal) et le 7 avril 2016 (23 h 59, heure de Montréal). Les participants sont invités à prendre connaissance des directives à l'avance afin de se préparer adéquatement pour ce test (Voir la section Investissement responsable, sous l'onglet Qu'est-ce que BOURSTAD ?, puis 3 volets).

viii) Autoévaluation des apprentissages réalisés (7 avril 2016, 23 h 59, heure de Montréal)

Cette opération se fait en utilisant la commande Objectifs (voir annexe 4, page 54). Un exemple du résultat de cette opération est illustré à l'annexe 8, à la page 58.

ix) Fin de la simulation Bourstad 2016 (vendredi, le 8 avril 2016, 16 h 30, heure de Montréal)

Après cette échéance, les participants ne peuvent plus effectuer de nouvelles opérations boursières, ni aucune tâche de gestion de portefeuille.



La définition de l'investisseur et la stratégie de gestion de portefeuille

En plus de vous offrir l'occasion de vous familiariser avec les marchés financiers et les transactions qu'on y effectue, **Bourstad** vous invite à développer des habiletés dans le domaine de la gestion d'un portefeuille de placements afin de permettre d'atteindre des objectifs financiers spécifiques à court, moyen ou long terme. Ces habiletés concernent à la fois la gestion des risques financiers traditionnels, tels la performance financière et l'état de l'économie, et ceux touchant la responsabilité sociale des entreprises dans des domaines tels l'environnement et la gouvernance d'entreprise.

La présente section vous fournit l'information de base pour vous initier à ce domaine captivant. Cependant, vous êtes invité à être à l'affût d'autres sources d'information sur le sujet. Les sections financières des quotidiens tel *La Presse* et *Le Soleil* et les journaux financiers tel *Les Affaires* présentent régulièrement des articles se rapportant à la gestion de portefeuille et des renseignements sur l'évolution de l'économie et des entreprises dont les actions sont négociées dans la simulation. De plus, d'autres renseignements peuvent être obtenus en visitant le site Internet de **Bourstad** (www.bourstad.ca), et en accédant au système de transactions. On y trouve un lien vers un page de ressources et des liens vers des informations sur tous les titres de la simulation. La prochaine section du Guide vous fournira des indications qui vous permettront de vous familiariser avec les concepts de l'investissement responsable.

En vue de vous aider à décider de vos principales orientations stratégiques pour la simulation, vous trouverez dans les lignes qui suivent une présentation des principales possibilités concernant le profil de l'investisseur et les stratégies et techniques les plus courantes dans le domaine du placement.

En faisant la lecture de cette section, vous êtes invité à vous référer régulièrement au contenu des annexes 1 à 13 qui présentent plusieurs des écrans du site Internet de BOURSTAD.

1. Le profil général de l'investisseur

La première chose que vous devriez faire, normalement, dans cette simulation consiste à définir une personne (habituellement fictive) que vous désignez sous le nom de l'investisseur pour lequel vous agissez en tant que conseiller financier dans cette simulation. Cette opération se fait en utilisant la commande *Créer la description du personnage investisseur* (voir annexe 4, page 54). Un exemple du résultat de cette opération est illustré à l'annexe 5, à la page 55.

Au moment de déterminer votre investisseur, vous devez tenter de définir une situation vraisemblable en vous rappelant qu'il s'agit d'une personne qui a choisi de vous confier la gestion d'un portefeuille financier d'une valeur initiale de 200 000 CAD.

Les investisseurs qui évoluent sur les marchés de valeurs mobilières poursuivent principalement trois objectifs de placement :

- Le revenu, soit la possibilité de retirer des dividendes ou des intérêts;
- La plus-value du capital, soit le fait de voir la valeur d'un placement augmenter sur les marchés financiers;
- La sécurité du capital, soit une assurance légale, morale ou conditionnelle que la valeur du placement ne diminuera pas sur les marchés.

Selon l'intérêt accordé à chacun de ces objectifs, il est possible d'associer les individus participant aux marchés financiers à l'un ou l'autre des deux grands profils : le profil conservateur et le profil spéculateur.

Le tableau qui suit établit la distinction entre le conservateur et le spéculateur en fonction de l'importance attachée aux trois objectifs.

Objectif	Importance attachée à chaque objectif selon que l'on adopte un profil...	
	conservateur (prudent)	spéculateur
<i>Revenu</i>	• très important	• peu important
<i>Plus-value</i>	• peu important	• très important
<i>Sécurité</i>	• très important	• moyennement important

Le mouvement social faisant la promotion de l'investissement responsable et de la responsabilité sociale des entreprises interpelle maintenant tous les épargnants et investisseurs qui doivent maintenant se positionner quant à cette dimension capitale.

De plus en plus, les investisseurs se définiront comme sensibilisés ou fortement sensibilisés par rapport aux enjeux de l'investissement responsable. La quatrième section de ce guide traite de cet aspect, de façon détaillée.

2. Les stratégies de portefeuille – la diversification du portefeuille

Par stratégie de portefeuille, on entend le fait de rechercher certains avantages, tels un rendement plus élevé ou un risque plus faible, non pas par le choix des valeurs de placement considérées individuellement, mais plutôt par un certain agencement de valeurs à l'intérieur d'un portefeuille de placements. Ces stratégies reposent sur la diversification du portefeuille, soit l'inclusion de valeurs provenant de différents secteurs industriels ou géographiques, ou encore comportant différents degrés de risque. Il s'agit, en fait, d'appliquer au placement la locution proverbiale selon laquelle on ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier.

A. Les méthodes de diversification du portefeuille

Il existe plusieurs façons de diversifier un portefeuille de placements pour en améliorer le rapport rendement-risque. Voici des renseignements sur trois critères de diversification que tous les participants pourront appliquer :

- *La diversification entre les types de véhicules de placement.* Le partage du montant global d'un portefeuille de valeurs mobilières entre les trois principaux types de placements mobiliers, les actions, les obligations et les valeurs liquides à court terme ou «liquidités» devrait s'effectuer en tenant compte des facteurs telles la situation économique et la situation personnelle de l'investisseur. Le terme «liquidité» désigne des placements à court terme tels des bons du Trésor ou des certificats de placement à court terme ou des unités dans un fonds de valeurs du marché monétaire. Parmi les titres négociés à **Bourstad**, cela inclut les bons du Trésor (titres 230 et 231) et les devises ou monnaies (titres 339 à 341). Bien qu'il n'y ait pas d'obligations véritables parmi les titres qui peuvent être négociés par les participants à BOURSTAD, on y retrouve 6 fonds constitués d'obligations canadiennes (titres 222 à 227) et 8 fonds constitués d'obligations américaines et internationales (titres 221, 228 et 229 et titres 356 à 360).

Une importante firme de courtage propose à ses clients un ensemble de pondérations de portefeuille qu'elle estime particulièrement adaptées à différentes conditions économiques. Cet ensemble de structures de portefeuille, présenté au tableau 2, peut constituer un guide des plus intéressants pour l'investisseur et lui permettre de tirer parti des occasions de marché tout en jouissant d'une meilleure sécurité de capital.

La répartition des différentes catégories de placements pourra aussi varier en fonction de l'âge et des objectifs de placement poursuivis par l'investisseur. Dans son édition du 31 mai 1991, la lettre financière *The Investment Reporter* propose des pondérations actions/titres de créance³ pour quatre étapes dans la carrière d'un investisseur. Ces pondérations font une part plus grande aux valeurs plus risquées au cours des premières phases et mettent surtout l'accent sur des valeurs sûres lorsque l'investisseur atteint l'âge de 55 ans. Les répartitions de portefeuille recommandées par *The Investment Reporter* sont présentées au tableau 3.

³. Obligations et liquidités

TABLEAU 2

STRUCTURES OPTIMALES DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS RECOMMANDEES PAR UNE MAISON DE COURTAGE

		Taux d'intérêt		
		à la baisse	stables	à la hausse
Niveau de l'activité économique	à la baisse	liquidités: 10% obligations: 55% actions: 35%	liquidités: 40% obligations: 40% actions: 20%	liquidités: 80% obligations: 10% actions: 10%
	stable	liquidités: 15% obligations: 40% actions: 45%	liquidités: 30% obligations: 15% actions: 55%	liquidités: 60% obligations: 10% actions: 30%
	à la hausse	liquidités: 10% obligations: 30% actions: 60%	liquidités: 25% obligations: 25% actions: 50%	liquidités: 35% obligations: 25% actions: 40%

TABLEAU 3

REPARTITION ACTIONS/OBLIGATIONS RECOMMANDEE POUR DIFFERENTES PHASES DE LA CARRIÈRE D'UN INVESTISSEUR^a

	Part des valeurs constituant le portefeuille			
	Titres de créances (obligations et liquidités)	Actions		Total
		Risque moyen ou faible	Risque élevé	
<i>Jusqu'à 35 ans</i>	• 10%	• 45% ou plus	• 45% ou moins	• 100%
<i>Entre 36 et 45 ans</i>	• 20%	• 50% ou plus	• 30% ou moins	• 100%
<i>Entre 46 et 55 ans</i>	• 35% ou plus	• 50% ou plus	• 15% ou moins	• 100%
<i>56 ans et plus</i>	• 65% ou plus	• 35% ou moins	• 0%	• 100%

a. Adapté d'un article paru dans *The Investment Reporter*, 3 mai 1991, p. 133 et 134.

- *Répartir le portefeuille d'actions entre titres provenant de différents secteurs industriels.*
Bien qu'elles soient toutes affectées par le cycle économique, les différentes industries qui composent une économie le sont à des degrés différents et, de plus, elles font face aux occasions et aux contraintes qui leur sont propres. Par un dosage approprié entre différents secteurs, l'investisseur diminue sa vulnérabilité par rapport aux difficultés que pourrait éprouver un secteur et il tente de profiter au maximum de la conjoncture favorable dont peut bénéficier, au contraire, un secteur à un moment donné. Plusieurs analystes recommandent aux gestionnaires de portefeuille de détenir des titres appartenant à chacun des cinq grands secteurs de l'économie :
 1. Le secteur des ressources naturelles qui englobe les entreprises faisant affaire dans les industries des mines, du pétrole, des produits forestiers;
 2. Le secteur de la fabrication industrielle où l'on peut distinguer, selon le cas, les entreprises qui font affaire dans les industries de l'acier, de l'informatique, de l'électronique, de l'équipement de bureau, etc.;
 3. Le secteur de la consommation qui englobe à la fois les fabricants de produits de consommation et les entreprises faisant affaire dans la distribution au détail;
 4. Le secteur des services publics dans lequel on trouve le service téléphonique, la distribution du gaz, l'électricité;
 5. Le secteur des services financiers qui englobe des domaines avec lesquels nous sommes maintenant familiarisés, soit les banques, les sociétés de fiducie, l'assurance et le courtage.
- *Répartir le portefeuille d'actions entre titres présentant des niveaux de risque différents.*
Étant donné l'importance de la tendance générale du marché et celle du secteur industriel dans l'évolution que connaît un titre boursier en particulier, une diversification qui se ferait en incluant dans un portefeuille un grand nombre de titres à haut risque ne pourrait éliminer le risque en deçà d'un certain niveau. En effet, dans une bonne mesure, la totalité des valeurs choisies connaîtrait un mouvement global, soit à la hausse, soit à la baisse, plus prononcé que celui du marché dans son ensemble, ce qui conférerait à ce portefeuille une grande volatilité. Pour évaluer jusqu'à quel point un titre boursier connaît une volatilité supérieure, comparable ou inférieure à celle du marché dans son ensemble, les spécialistes des marchés boursiers utilisent un indice statistique appelé le coefficient bêta. Ce dernier est une mesure qui renseigne sur le taux de variation que connaît en moyenne une action lorsque le marché boursier dans son ensemble varie de 1 %. Plus l'indice bêta d'une action est supérieur à 1, plus ce titre est volatil. Un bêta voisin de 1 indique que ce titre évolue, globalement, dans les mêmes proportions que l'ensemble du marché. Enfin, comme on peut s'y attendre, un indice bêta inférieur à 1 est caractéristique d'un titre moins sujet aux fluctuations que l'ensemble du marché. Certains sites web, tels *Yahoo!Finance* rapportent les coefficients bêta des actions canadiennes, européennes et américaines. Le tableau 4 présente les coefficients bêta d'un échantillon de titres choisis pour illustrer un large éventail de risques.

B. La gestion active vs la gestion passive

La grande popularité des fonds d'investissement ces dernières années a amené chez les investisseurs un sens critique plus développé quant à la performance qu'obtiennent les gestionnaires de portefeuille. On constate, en effet, que plusieurs de ces fonds qui exi-

TABLEAU 4

EXEMPLES DE COEFFICIENTS BÊTA^a

Titres	Coefficient bêta
<i>Apple</i>	0,95
<i>Teck Cominco, catégorie B</i>	1,50
<i>Banque de Montréal</i>	0,70
<i>Canadien National</i>	0,95
<i>Nestlé</i>	0,75
<i>Home Depot</i>	0,95
<i>Sony</i>	1,15
<i>Enbridge</i>	0,75
<i>Blackberry</i>	1,25
<i>Metro</i>	0,55
<i>CAE</i>	0,75

a. Source : *Value Line, Summary and Index*, 18 décembre 2015

gent des frais de gestion considérables réalisent fréquemment des performances moins intéressantes que celles que connaissent les principaux indices boursiers. De là à conclure qu'il serait peut être préférable de tout simplement constituer un portefeuille qui reproduirait fidèlement l'indice boursier, il y a un pas... qu'ont allégrement franchi les défenseurs de la gestion passive de portefeuille.

i) La gestion active de portefeuille

Cette approche de la gestion de portefeuille consiste, en fait, à utiliser différentes méthodes que nous verrons bientôt, comme l'approche descendante, l'approche ascendante, l'analyse fondamentale, ... afin de constituer un portefeuille de placements pour lequel on vise un rendement supérieur à ce qu'il serait possible d'obtenir en se limitant à investir dans les titres qui constituent l'indice boursier (gestion passive).

ii) La gestion passive de portefeuille

Comme on l'a dit précédemment, cette stratégie de gestion aborde la question de façon beaucoup plus simple en se contentant de constituer un portefeuille qui suivra de près la performance de l'indice boursier. Si on considère le fait que, au cours des années 80 et 90, la croissance annuelle moyenne de l'indice boursier Dow Jones qui reflète la tendance de la Bourse de New York a été de 16 %, on constate que le rendement obtenu par une gestion passive peut être tout à fait respectable.

Les participants à **Bourstad** disposent de différents moyens pour appliquer cette stratégie. Par exemple, un participant de la catégorie *portefeuille boursier* pourrait concentrer son portefeuille sur le titre 168, les unités de participation dans l'indice TSE/ S&P 60, ce qui aurait pour effet de produire un rendement comparable à celui de cet indice, y compris le rendement touché sous forme de dividendes⁴. On peut appliquer la même technique pour investir sur le marché américain des actions en optant pour le titre 170, soit des unités de participation dans l'indice Standard & Poor's 500, un des principaux indices boursiers aux États-Unis.

3. La gestion de portefeuille – l'approche descendante vs l'approche ascendante

Si vous êtes de ceux pour qui un score moyen, tout intéressant qu'il soit, est un seuil minimal que vous cherchez constamment à dépasser, il vous faudra normalement consacrer du temps à constituer, parmi le vaste éventail des choix possibles, le groupe de valeurs qui offrent, selon votre évaluation, les meilleures perspectives de rendement, compte tenu du risque que vous êtes prêt à assumer. Le premier choix méthodologique que vous effectuerez sera celui de l'approche descendante vs l'approche ascendante.

A. L'approche descendante

Cette approche consiste à aborder le problème de la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières en partant du plus général, l'économie dans son ensemble, pour aboutir graduellement au plus spécifique, le choix d'une valeur précise de placement à un prix donné. La démarche logique suivie par l'adepte de l'approche descendante est la suivante :

1. Analyse de la situation de l'économie dans son ensemble pour déterminer les grandes tendances (taux de croissance, inflation, investissements, commerce extérieur, ...) et mesure de son impact sur les principaux secteurs d'activité industrielle
2. Analyse des secteurs industriels les plus prometteurs
3. Analyse des entreprises les mieux positionnées à l'intérieur des secteurs ciblés
4. Analyse du prix des valeurs de placement que le gestionnaire pourrait inclure dans son portefeuille

B. L'approche ascendante

Les partisans de cette approche, popularisée et développée par un pionnier de l'investissement stratégique, Benjamin Graham, croient qu'en analysant de près la gestion et la situation financière de plusieurs entreprises, il sera possible de dénicher de véritables aubaines qui deviendront des placements très fructueux. Selon les adeptes de l'approche ascendante, il est relativement peu important de s'attarder à la situation de l'économie parce que la tendance à très long terme de l'économie est à la hausse depuis

⁴ Avant d'appliquer cette stratégie, un participant devra s'assurer de respecter la règle R (voir page 12) qui stipule de nombre minimal de transaction à effectuer au cours de la simulation.

longtemps et qu'il devrait continuer d'en être ainsi pour l'avenir prévisible. Quant à l'importance d'investir dans des entreprises actives dans des secteurs prometteurs, cela ne semble pas essentiel pour le célèbre investisseur Warren Buffet, pour qui il est possible, par exemple, de réaliser des profits exceptionnels en sachant déterminer correctement l'entreprise qui réussira à dominer la phase de déclin de son industrie, situation qu'ont connue ces dernières années des industries telles que celles de la lampe-radio et de l'appareil à dactylographier.

4. La gestion de portefeuille – l'analyse fondamentale vs l'analyse technique

A. L'analyse fondamentale

Une première façon d'analyser les valeurs de placement consiste à scruter la situation financière des entreprises ou des projets concernés dans le but de pouvoir établir une prévision raisonnablement fiable de leurs perspectives de gains à court et moyen terme. L'information de base pour un tel exercice se trouve dans le rapport annuel de l'entreprise que l'on peut d'habitude se procurer facilement en contactant le service des communications avec les actionnaires de l'entreprise. De plus, ce document est généralement diffusé sur le site Internet de l'entreprise. Ce document comprend les états financiers récents de l'entreprise qui renseignent de façon objective sur la rentabilité passée de l'entreprise. On y trouve également des commentaires émanant de la direction de l'entreprise, commentaires qui servent à se faire une idée de la capacité de l'entreprise de maintenir ou d'améliorer sa rentabilité au cours des années à venir.

i) L'analyse des ratios financiers

La méthode des ratios offre la possibilité d'évaluer la performance financière d'une entreprise sur la base des renseignements qui sont contenus dans les états financiers de son rapport annuel. On retrouvera au tableau 5 une liste de ratios classés selon les quatre aspects qu'ils permettent d'analyser :

- la liquidité;
- la structure du capital (ou l'endettement);
- la gestion;
- la rentabilité.

L'analyste qui a recours à la méthode des ratios pour analyser un titre boursier devrait porter attention à chacun de ces quatre aspects et calculer au moins un ratio dans chacune des quatre catégories. En outre, les ratios d'une entreprise prennent leur véritable signification lorsqu'on les compare avec :

- les ratios de la même entreprise, au cours des années précédentes;
- les ratios du secteur industriel de l'entreprise;
- les ratios des concurrents directs de l'entreprise.

TABLEAU 5

EXEMPLES DE RATIOS PERMETTANT D'ANALYSER QUATRE ASPECTS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE

Ratios	Formules
Ratios de liquidité	
<i>Liquidité générale</i>	$\frac{\text{Actif à court terme}}{\text{Passif à court terme}}$
<i>Liquidité immédiate</i>	$\frac{\text{Actif à court terme} - \text{Stocks}}{\text{Passif à court terme}}$
<i>Marge brute d'autofinancement sur la dette totale^a</i>	$\frac{\text{Profit net} + \text{Impôt reporté} + \text{Amortissement}}{\text{Dettes à long terme} + \text{Emprunts à court terme}}$
Ratios de structure du capital	
<i>Dette totale sur l'avoir des actionnaires</i>	$\frac{\text{Emprunts à c.t.} + \text{Dettes à l.t.}}{\text{Avoir des actionnaires}}$
<i>Actifs tangibles sur la dette totale^b</i>	$\frac{\text{Actif total} - \text{Actifs intangibles} - \text{Passif à c.t.}}{\text{Emprunts à c.t.} + \text{Dettes à l.t.}}$
Ratios de gestion	
<i>Rotation des stocks</i>	$\frac{\text{Ventes}}{\text{Stocks}}$
<i>Période de recouvrement</i>	$\frac{\text{Comptes débiteurs}}{\text{Ventes} / 365}$
<i>Rotation des actifs</i>	$\frac{\text{Ventes}}{\text{Actif total}}$
Ratios de rentabilité	
<i>Profit sur ventes</i>	$\frac{\text{Profit après impôt}}{\text{Ventes}}$
<i>Profit sur l'avoir des actionnaires</i>	$\frac{\text{Profit après impôt}}{\text{Avoir des actionnaires}}$

a. Bien que ce ratio ne soit pas considéré habituellement comme un ratio de liquidité, il n'en fournit pas moins une indication sur la capacité d'une entreprise de rembourser ses dettes à même les recettes produites par son exploitation. On utilise, pour ce ratio, le profit net après impôt, mais avant soustraction de la part de profit des actionnaires minoritaires des filiales (intérêt minoritaire).

b. Les emprunts à court terme doivent être soustraits du passif à court terme lorsqu'on applique ce ratio.

ii) Le calcul de la valeur fondamentale d'une action

Si l'on voulait comparer une action ordinaire avec une obligation, on pourrait considérer l'action ordinaire comme un titre perpétuel, c'est-à-dire sans date d'échéance, qui

produit un revenu courant variable dépendant du succès de l'entreprise. La valeur de l'action peut donc être calculée comme la *valeur actuelle* de tous les dividendes futurs au taux d'actualisation ou de rendement précisé par l'investisseur, soit :

$$P_0 = (F_1 \times d_1) + (F_2 \times d_2) + (F_3 \times d_3) + \dots \quad (\text{ÉQ 1})$$

où :

P_0 = la valeur de l'action au temps 0, soit au moment où le titre est acquis;

F_i = le facteur d'intérêt applicable à l'année i pour le taux d'actualisation retenu, soit un facteur qui permet d'exprimer en dollars d'aujourd'hui des sommes à être reçues à une date future;

d_i = le dividende versé par l'entreprise pour l'année i .

Myron Gordon, un Canadien, a démontré que cette série peut se réduire à l'expression suivante⁵ :

$$P_0 = \frac{d_1}{k - g} \quad (\text{ÉQ 2})$$

où :

k = le taux d'actualisation retenu ou le taux de rendement visé par l'investisseur;

g = le taux de croissance à long terme dans le revenu de dividendes versé.

Cette formule, connue sous le nom de la formule de Gordon, fait reposer la valeur d'une action ordinaire sur trois renseignements :

1. Le montant actuel du dividende versé par l'entreprise, que l'on peut trouver dans les cotes boursières d'un journal financier;
2. Le taux de croissance du dividende à long terme qui demande que l'on analyse l'historique de versement de dividendes de l'entreprise et que l'on estime ses perspectives globales de croissance qui détermineront l'évolution future du dividende;
3. Le taux d'actualisation du capital ou le rendement recherché par l'investisseur, qui sera déterminé par le degré de risque que présente la valeur à l'étude. Plus l'investissement dans les actions d'une entreprise apparaîtra risqué à un moment donné, plus le taux de rendement recherché par l'investisseur devra être important pour compenser ce risque. Le rapport rendement-risque prend ici toute son ampleur.

Pour tenir compte de ce rapport, le taux de rendement recherché doit être supérieur au taux de croissance du dividende. En fait, lorsque l'investisseur opte pour un rendement inférieur au taux de croissance qu'il anticipe à long terme pour le dividende, il est prêt à payer tout prix que le marché pourrait exiger pour qu'on obtienne ce titre.

⁵. Cette démonstration est présentée dans Francis J. Clark et E. Kirzner, *Investments analysis and management*, Montréal, McGraw-Hill, 1988.

Quoiqu'il soit possible d'appliquer simplement la formule de Gordon en formulant des hypothèses réalistes sur les valeurs de k et de g , les gestionnaires de portefeuille disposent d'outils qui permettent d'estimer ces variables de façon plus précise.

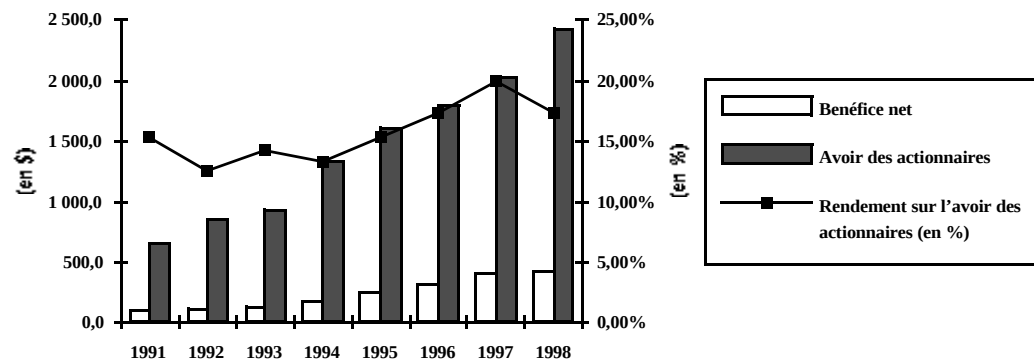
Estimation du taux de croissance du dividende. Selon Copeland et Weston, on peut estimer le taux de croissance futur de la valeur nette d'une entreprise et, par extension, de ses dividendes en multipliant le ratio du rendement sur l'avoir des actionnaires par le taux de réinvestissement des profits, soit :

$$g = \frac{\text{Profit net}}{\text{Avoir des actionnaires}} \times (1 - \text{taux de distribution des profits}) \quad (\text{ÉQ 3})$$

Dans l'équation 3, le taux de réinvestissement des profits nous est donné par l'inverse du taux de distribution, soit $1 - \text{taux de distribution des profits}$. Le taux de distribution des profits représente la part des profits réalisés remis aux actionnaires sous forme de dividende. Le tableau 6 illustre l'évolution du rendement sur l'avoir des actionnaires de Bombardier au cours de la période 1991-1998.

TABLEAU 6

L'ÉVOLUTION DU RENDEMENT SUR L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – BOMBARDIER, ACTIONS DE CATÉGORIE B^a



a. Adapté à partir de données publiées dans le rapport annuel de Bombardier pour l'exercice financier 1998.

Au cours de la période 1991-1998, le rendement moyen de l'avoir des actionnaires de Bombardier s'est élevé à 15,69%. Sachant que le taux de distribution au cours de la même période a été de 22,4%, on peut utiliser ces deux données pour estimer la valeur de g :

$$\begin{aligned} g &= 15,69\% \times (1 - 22,4\%) \\ &= 15,69\% \times 77,6\% = 12,18\% \end{aligned} \quad (\text{ÉQ 4})$$

Estimation du taux de rendement recherché par l'investisseur. Selon la théorie financière, il est possible d'évaluer le taux de rendement moyen recherché par l'investisseur pour un investissement à risque à l'aide de la formule :

$$\bar{R}_A = R_S + (\beta_A \times \text{Prime de risque du marché}) \quad (\text{ÉQ 5})$$

où :

$\bar{R}_A$ = rendement moyen recherché par l'investisseur pour l'investissement à risque A;

R_S = taux de rendement dit sans risque, par exemple le taux que l'on peut obtenir sur les bons du Trésor du gouvernement fédéral;

β_A = l'indice bêta, soit une mesure du niveau de risque que représente l'investissement à risque A.

Dans l'équation 5, la prime de risque du marché représente le supplément de rendement que demandent, en moyenne, les investisseurs pour investir dans les actifs à risque d'une catégorie, par exemple les actions cotées en Bourse. L'indice bêta de l'investissement A, β_A , prend la valeur de 1 lorsque son risque est comparable au risque moyen des investissements de la catégorie; un indice inférieur à 1 dénote un investissement moins risqué, alors que le contraire se produit s'il est supérieur à 1. Des renseignements sur l'indice bêta ont été donnés plus tôt lorsqu'il a été question de la diversification de portefeuille (voir page 24 et suivantes).

Poursuivons l'exemple de la société Bombardier : nous pourrions calculer le rendement recherché par l'investisseur si nous connaissons R_S , β_A , et la prime de risque du marché. Au 23 janvier 1999, le taux obtenu sur les bons du Trésor fédéral est de 4,65%, ce qui nous donne R_S . Dans la parution du 7 février 1997, le *Value Line Investment Survey* rapportait que l'indice bêta de la société Bombardier était de 0,90⁶. Une étude approfondie du marché canadien des actions au cours de la période 1948-1992 a établi que la prime de risque du marché, soit le supplément moyen de rendement demandé par rapport à l'investissement sans risque, a été de 6,39%. Lorsqu'on applique l'ensemble de ces données, on calcule que le rendement recherché par les investisseurs qui possèdent les actions de la société Bombardier est de 10,4% :

$$\begin{aligned} \bar{R}_A &= 4,65\% + (0,9 \times 6,39\%) \\ &= 4,65\% + 5,75\% = 10,40\% \end{aligned} \quad (\text{ÉQ 6})$$

On constate donc que le rendement recherché, 10,4%, est inférieur au taux de croissance de l'entreprise, g , que nos calculs précédents ont évalué à 12,18%. Dans une telle situation, on ne peut appliquer la formule de Gordon, mais il y a lieu de croire que les investisseurs seront normalement très intéressés à acquérir ce titre et pousseront son prix à la hausse. Il s'agit d'une situation que l'on rencontre fréquemment dans le cas des actions à croissance rapide, telles celles de la société Bombardier. En vue de pouvoir appliquer la formule de Gordon, calculons de nouveau le taux de rendement recherché par l'in-

⁶. *The Value Line Investment Survey*, «Summary and index», 7 février 1997.

vestisseur en émettant l'hypothèse que la prime de risque du marché est de 9%. Un tel scénario impliquerait que les investisseurs soient plus exigeants vis-à-vis du marché boursier, soit un contexte où les actions s'échangent à des prix plus faibles pour favoriser ce rendement accru. Le rendement recherché par les investisseurs devient alors de 12,75% :

$$\begin{aligned}\bar{R}_A &= 4,65\% + (0,9 \times 9\%) \\ &= 4,65\% + 8,1\% = 12,75\%\end{aligned}\quad (\text{ÉQ 7})$$

Illustration du calcul de la valeur fondamentale d'une action. Pour compléter cette section, évaluons les actions ordinaires de catégorie B de la société Bombardier en appliquant la formule de Gordon, à partir de la supposition que le taux de croissance de l'entreprise est de 12,18% et que le rendement recherché par l'investisseur pour un titre de cette catégorie est de 12,75%. Ajoutons à cela qu'à compter de janvier 1999 et jusqu'à nouvel ordre, l'entreprise verse, en suivant la politique de dividende à taux fixe, un montant annuel de 0,17\$. Cela nous permet de calculer à ce moment la valeur fondamentale du titre comme étant de 29,82\$:

$$P_0 = \frac{0,17\$}{12,75\% - 12,18\%} = 29,82\$ \quad (\text{ÉQ 8})$$

Au 22 janvier 1999, l'action de catégorie B de la société Bombardier a clôturé à un cours de 21,80\$, ce qui indique que l'action fait alors l'objet d'une sous-évaluation si les hypothèses que nous avons retenues sont valides. Une telle sous-évaluation est évidemment une autre caractéristique des actions à croissance rapide, catégorie dans laquelle plusieurs analystes situaient alors ce titre.

Bien dans la foulée des événements du 11 septembre, le titre de Bombardier ait été passablement malmené, mentionnons qu'il a atteint, en mai 2000, un sommet de 43\$, ce qui a confirmé la sous-évaluation mesurée.

Comme conclusion de cette section, retenons que l'évolution future du titre sera fonction de l'évolution du montant de dividende annuel et de son taux de croissance anticipé, de même que du rendement recherché par les investisseurs. Rappelons certains facteurs qui influenceront sur ces trois données :

- L'évolution de l'économie dans son ensemble, qui touchera la rentabilité de l'entreprise;
- Les perspectives des secteurs industriels dont fait partie une entreprise, soit l'évolution de la demande pour les produits de ces industries et les avantages dont bénéficient les entreprises canadiennes de ces secteurs sur les marchés internationaux;
- La croissance des bénéfices de l'entreprise par rapport à la croissance des versements de dividende;
- Le taux de distribution du bénéfice en dividende;
- Les taux d'intérêt par rapport au taux de rendement demandé par l'ensemble des épargnants et investisseurs, y compris ceux qui optent pour des actions ordinaires;
- Le degré de risque associé à l'entreprise, tant en ce qui concerne ses opérations qu'en ce qui concerne sa structure financière;

- La prime de risque du marché pour les actions de sociétés cotées en Bourse.

iii) L'analyse de la gestion et des projets de l'entreprise

Les ratios financiers et le calcul de la valeur fondamentale, tout intéressants soient-ils, reposent sur des renseignements passés quant à la performance de l'entreprise, alors que le rendement d'un investissement effectué dans une perspective à long terme reposera sur la santé financière future de l'entreprise. Puisque le passé ne peut jamais être tout à fait garant du futur en ces matières, l'analyste fondamental avisé attachera une attention toute particulière à la composition de l'équipe de gestionnaires de l'entreprise et aux projets que cette équipe entend mettre de l'avant dans les mois et les années qui viennent.

B. L'analyse technique

L'analyse technique propose une approche des marchés de valeur de placement basée sur l'analyse du comportement des investisseurs plutôt que sur l'étude des perspectives de profits des entreprises. Les défenseurs de cette approche comparent fréquemment le mouvement dans le prix des valeurs de placement au mouvement des vagues sur une mer plus ou moins agitée. Ainsi, lorsqu'une valeur a connu une hausse importante au cours d'une brève période, le marché pour cette valeur va généralement connaître un mouvement de repli à la baisse. L'inverse se produit également dans le cas d'une valeur qui a chuté de façon prononcée. Mentionnons toutefois que l'analyste technique dispose d'un arsenal de techniques, souvent appuyées par l'ordinateur, qui va bien au delà de cet exemple.

i) L'identification des points de retournements importants (hauts et bas)

Lorsqu'on représente les fluctuations d'une valeur boursière sur un graphique, on observe fréquemment que l'évolution du prix ressemble, pour reprendre la même image, au mouvement des vagues sur une mer qui peut être plus ou moins tourmentée, selon le cas. Si on prend le cas des actions de la compagnie Abitibi Consolidated dont les fluctuations entre 1995 et 2000 sont représentées au tableau 8, on peut reconnaître des crêtes ou sommets en 1995 et 1997, alors que la compagnie a connu des creux en 1996 de même qu'au début des années 1998 et 1999.

Limité à sa plus simple expression, le credo de l'analyste technique est celui-ci : achetez dans des creux et vendez au sommet de la vague. Cet analyste tente donc constamment de déterminer si le titre est en voie de connaître des retournements pour appuyer ses décisions d'achat ou de vente.

ii) La méthode de la moyenne mobile

L'une des techniques les plus couramment utilisées est certes celle de la «moyenne mobile», qui permet de suivre une tendance, si elle existe, et de réagir rapidement lorsque celle-ci change de direction. Le principe de la méthode consiste à établir, sur la base d'une période de temps déterminée, des moyennes successives qui forment la courbe graphique à partir de laquelle nous pourrions tenter d'envisager ou de confirmer les tendances des prix.

Si on suppose une moyenne mobile basée sur le cours de fermeture du titre de la compagnie ABC au cours des dix dernières séances de transaction, on obtient la valeur de la moyenne mobile pour le jour t en appliquant la formule suivante :

$$MM_t = \left(\frac{1}{10}\right) \sum_{i=1}^{10} ABC_{t-i} \quad (\text{ÉQ 9})$$

En fait, la méthode de la moyenne mobile nous donnera, pour chaque période, la valeur théorique de l'action établie à partir des calculs successifs. Ces calculs sont des moyennes de prix de fermeture pour un nombre constant de périodes précédant immédiatement la période pour laquelle on effectue l'équation. Le tableau 7 fournit un exemple d'application de la méthode de la moyenne mobile à l'action de catégorie B de Bombardier. Dans cet exemple, on calcule des moyennes mobiles en utilisant pour base une période de cinq jours; cette technique peut également être employée en utilisant une période de référence différente, la semaine ou le mois, par exemple, et un nombre différent de périodes. Il importe cependant que ces moyennes soient calculées à partir de données homogènes et consécutives.

Cette mise en garde étant faite, nous pouvons nous pencher sur les indications que recèle cette méthode pour la prise de décisions. Une moyenne mobile sert à aplanir la courbe du cours du titre, à réduire l'effet des forts mouvements de hausse ou de baisse. L'investisseur recherche alors une information sur la direction du cours d'une valeur de placement (tendance à la hausse ou à la baisse), une information qui n'accordera pas une importance trop grande aux fortes fluctuations passagères pouvant se produire pour n'importe quelle valeur.

En fait, plus la période de temps sur laquelle la moyenne mobile est calculée est étendue, plus la courbe est uniforme. En effet, en considérant un laps de temps plus grand, on diminue nécessairement l'effet des fluctuations erratiques et on obtient une courbe aux formes beaucoup plus arrondies.

En revanche, une moyenne mobile est, par définition, toujours en retard par rapport à la courbe de prix, et ce retard sera d'autant plus grand que la période de temps choisie, n , sera plus grande.

Analyse de deux moyennes mobiles calculées sur un même titre. Le tableau 8 met en relief la courbe de prix de l'action d'Abitibi Consolidated (courbe montrant le plus de volatilité sur le graphique), une moyenne mobile de 50 jours (ligne grise) et une moyenne mobile de 200 jours (ligne noire aux fluctuations nettement plus adoucies). La moyenne mobile de courte durée, basée sur 50 jours, permettra de déceler une tendance à court terme et celle de 200 jours, une tendance à long terme..

Nous pouvons constater que la moyenne mobile de 50 jours se situe généralement en bas de la courbe de prix lorsque la tendance est haussière. À l'inverse, elle se situera au-dessus de la courbe de prix lorsque la tendance fondamentale sera baissière. De cette constatation, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

La tendance est à la hausse lorsque la ligne de moyenne mobile de courte durée se situe en bas de la courbe de prix et que ces deux courbes évoluent toutes deux dans la même

TABLEAU 7

APPLICATION DE LA MOYENNE MOBILE À L'ACTION DE CATÉGORIE B DE BOMBARDIER

Pour illustrer la méthode de la moyenne mobile, servons-nous des données se rapportant à l'évolution du cours boursier de l'action de catégorie B de Bombardier au cours du mois de juin 1992 :

Date	Clôture	Date	Clôture	Date	Clôture
1/06	13,875 \$	2/06	14,125 \$	3/06	14,125 \$
4/06	13,50 \$	5/06	13,50 \$	8/06	13,75 \$
9/06	13,875 \$	10/06	13,875 \$	11/06	13,75 \$
12/06	13,625 \$	15/06	13,625 \$	16/06	13,875 \$
17/06	13,50 \$	18/06	13,375 \$	19/06	13,25 \$
22/06	12,875 \$	23/06	13,25 \$	24/06	13,25 \$
25/06	13,625 \$	26/06	14,125 \$	29/06	14,125 \$

La valeur de la moyenne mobile, basée sur une période de 5 jours, pour les 5 et 8 juin se calcule ainsi :

$$\begin{aligned}
 MM_{5\text{juin}} &= \frac{(C_{1\text{juin}} + C_{2\text{juin}} + C_{3\text{juin}} + C_{4\text{juin}} + C_{5\text{juin}})}{5} \\
 &= \frac{(13,875 + 14,125 + 14,125 + 13,50 + 13,50)}{5} = 13,825 \$ \quad (\text{ÉQ 10})
 \end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
 MM_{8\text{juin}} &= \frac{(C_{2\text{juin}} + C_{3\text{juin}} + C_{4\text{juin}} + C_{5\text{juin}} + C_{8\text{juin}})}{5} \\
 &= \frac{(14,125 + 14,125 + 13,50 + 13,50 + 13,75)}{5} = 13,80 \$ \quad (\text{ÉQ 11})
 \end{aligned}$$

Le graphique suivant illustre l'évolution comparée du cours boursier et de la moyenne mobile, sur une base de 5 jours, de l'action de catégorie B de Bombardier au cours du mois de juin 1992.

Bombardier B
Évolution du 5 au 29 juin 1992

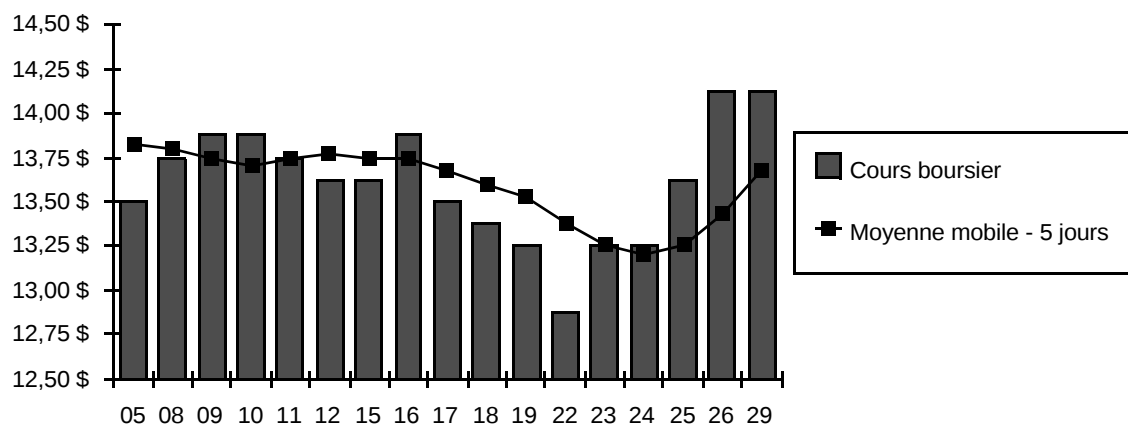


TABLEAU 8 ÉVOLUTION GRAPHIQUE DE L'ACTION D'ABITIBI CONSOLIDATED



direction. On constate cette situation entre novembre 1996 et juillet 1997 sur le graphique d'Abitibi Consolidated.

La tendance est à la baisse lorsque la ligne de moyenne mobile de courte durée se situe au-dessus de la courbe de prix et que ces deux courbes évoluent toutes deux dans la même direction. Un tel scénario peut être observé entre avril 1998 et septembre 1998.

La tendance emprunte une nouvelle direction lorsque la courbe de prix croise la ligne de moyenne mobile. Ainsi, une tendance haussière deviendra baissière si la courbe de prix franchit à la baisse sa moyenne mobile et vice versa. Nous aurons donc un signal d'achat lorsque le prix traversera à la hausse sa moyenne mobile; le scénario inverse se traduira par un signal de vente.

Cette dernière constatation est intéressante. Sur le graphique du tableau 8, nous avons deux moyennes mobiles, une de 50 jours et une autre de 200 jours. Comme on l'a déjà dit, la moyenne de 50 jours permet d'observer une tendance à court terme et celle de 200 jours, une tendance à long terme.

Ainsi, le signal d'achat ou de vente, selon le cas, sera renforcé si la courbe de prix franchit ces deux moyennes mobiles. Si ce n'était pas le cas, c'est-à-dire si seulement la

moyenne mobile de 50 jours venait à être franchie, le signal obtenu manquerait de vigueur et serait de courte durée.

Pour l'action qui nous intéresse, nous constatons que le cours, après avoir franchi la hausse sa moyenne mobile de 50 jours en novembre 1996, croise sa moyenne mobile de 200 jours quelques semaines plus tard. L'évolution subséquente du cours est venue confirmer la pertinence du signal d'achat.

Comme toute méthode, la méthode de la moyenne mobile ne s'avère pas précise dans tous les cas. Par exemple, en janvier 1998, le cours de l'action est passé au-dessus de la moyenne mobile de 50 jours et il a franchi l'autre moyenne mobile en mars 1998. L'évolution du titre à compter d'avril 1998 a été à la baisse, contrairement à ce à quoi on aurait pu s'attendre.

iii) Le suivi des fluctuations à court terme

On parle beaucoup depuis quelque temps des «day traders», ces investisseurs particuliers qui restent rivés à leurs ordinateurs une bonne partie de la journée en effectuant de nombreuses transactions boursières, généralement par Internet. Ces investissements sont généralement faits dans une perspective à très court terme et cherchent à tirer profit de la grande volatilité des titres. Souvent, également, on tirera avantage d'un lot de transactions très important pour réaliser un bénéfice substantiel malgré une petite fluctuation du cours. À l'inverse, des «day traders» ou tout simplement des investisseurs moins patients peuvent décider de liquider des titres lorsqu'ils constatent, au cours d'une journée, une baisse notable et qu'ils veulent limiter leurs pertes.

D'autres, tel Warren Buffet, affirment ne même pas se donner la peine de suivre quotidiennement la valeur de leurs titres et croient davantage dans les vertus de l'investissement à long terme.

5. La gestion de portefeuille – la justification des transactions

Lorsqu'il effectue une transaction, le participant doit indiquer dans la section *Impacts quantitatifs sur le portefeuille* de l'écran de saisie (voir annexe 10) combien de centaines de titres il détiendra après la transaction de même que la valeur de son solde liquide après le règlement de la transaction.

La section *Poids des secteurs* lui permet d'indiquer l'impact général de la transaction en ce qui concerne la répartition du portefeuille entre les différents véhicules de placement (voir page 19) de même que pour ce qui a trait à l'importance relative des cinq secteurs décrits plus tôt dans ce document (voir page 19).

La section *Objectifs/Réalisation de rendement* permet au participant de quantifier son objectif ou sa performance en ce qui a trait à la transaction. On prendra soin d'indiquer des valeurs sur une base annuelle, conformément à la convention suivie dans ce domaine.

A. Justifications additionnelles de type économique et financière

Le participant peut ajouter une justification de type économique ou financière. Différentes raisons peuvent justifier une transaction; à titre d'exemple :

- l'évolution des taux d'intérêt;
- l'évolution de la valeur du dollar canadien;
- les profits réalisés ou anticipés par l'entreprise;
- l'augmentation ou la diminution des dividendes versés par une entreprise à ses actionnaires;
- l'acquisition d'une autre entreprise;
- le fait d'avoir réalisé un profit satisfaisant;
- la tendance générale prévue à l'égard des Bourses et autres marchés de valeurs.

B. Justifications additionnelles reliées aux facteurs environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance (ESG)

Comme cela a été mentionné précédemment, de plus en plus d'investisseurs et de gestionnaires de portefeuille prennent en considération les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises lorsqu'ils prennent des décisions de placement. Ce faisant, ils sont préoccupés des facteurs ESG. Le participant à la simulation a la possibilité ses transactions en s'appuyant sur les risques et/ou enjeux ESG :

- Les risques environnementaux (pollution atmosphérique, production de gaz à effet de serre. ...)
- Les risques sociaux (respect des droits humains et des collectivités)
- Les risques liés à la gouvernance (transparence de la gestion, indépendance des administrateurs, ...)

Les concepts se rapportant à l'investissement responsable sont décrits à la section *Volet Investissement responsable (IR)* de ce guide, à la page 36.



Volet Investissement responsable (IR)

1. Définition de l'investissement responsable

L'investissement responsable (IR) se définit comme une stratégie d'investissement qui tient compte des facteurs ESG (environnement - social - gouvernance d'entreprise) dans la prise de décisions financières. On peut diviser l'IR en trois grandes stratégies soit le **tamissage**, l'**actionnariat actif** et l'**investissement solidaire**.

Bien que la plupart des gens s'attendent à ce que l'État réglemente les pratiques du milieu des affaires, les lois sont parfois insuffisantes ou mal appliquées par les agences gouvernementales d'ici et d'ailleurs. Il est alors utile d'avoir d'autres mécanismes de régulation des entreprises. L'investissement responsable est un de ces mécanismes qui s'insère dans le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises (RSE). La RSE s'appuie sur la notion des « parties prenantes »⁷.

2. Stratégies de l'investissement responsable

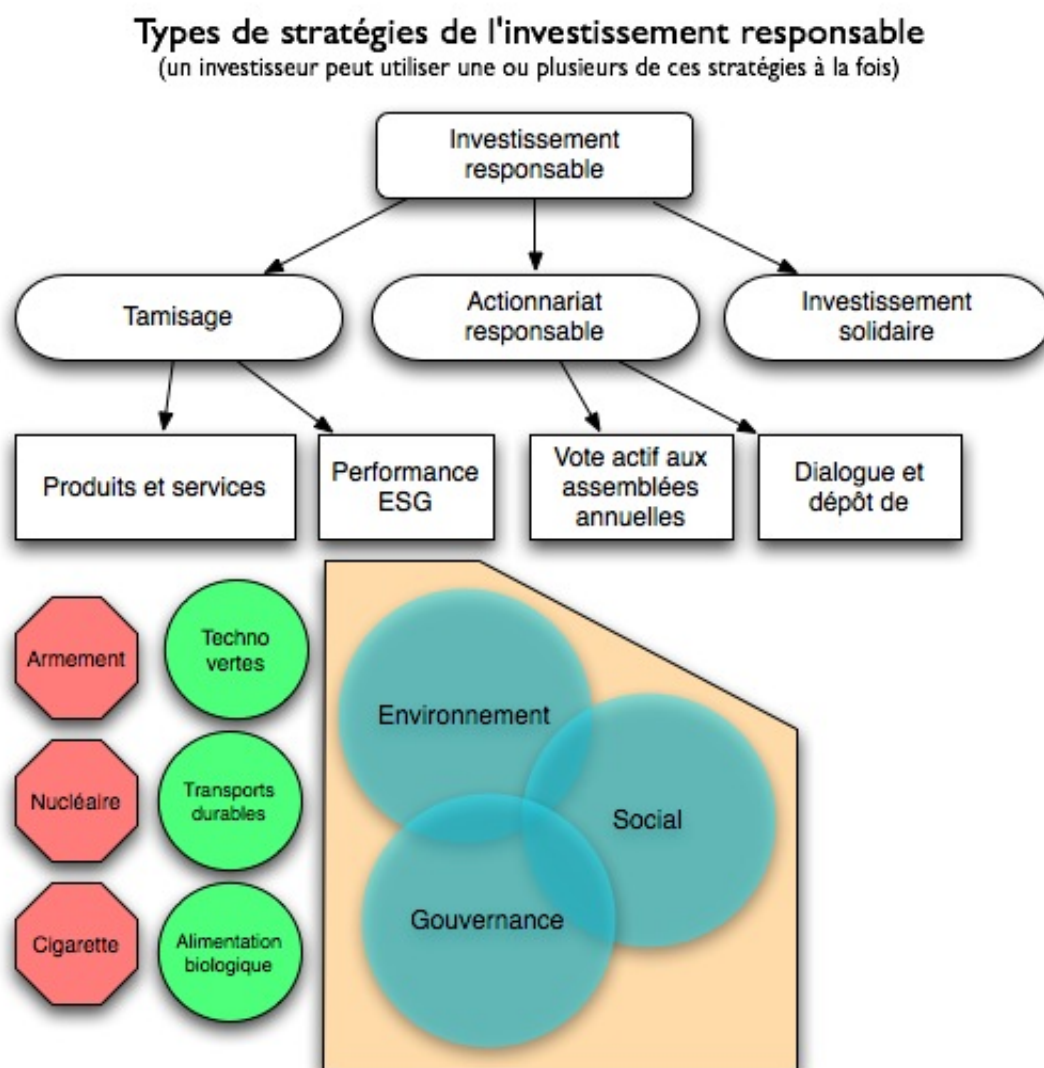
On identifie trois grandes stratégies de l'IR : le tamissage, l'actionnariat actif et l'investissement solidaire. Ces stratégies sont illustrées à la figure 1.

⁷. Une définition selon le Conference Board du Canada : La responsabilité sociale des entreprises est l'ensemble des relations que la firme entretient avec toutes les parties prenantes: les clients, les employés, la communauté, les actionnaires, les gouvernements, les fournisseurs et les concurrents. Les éléments de la responsabilité sociale incluent l'investissement dans la communauté, les relations avec les employés, la création et le maintien de l'emploi, les préoccupations environnementales et la performance financière.

<http://www.conferenceboard.ca/topics/gcsr/default.aspx>

FIGURE 1

TYPES DE STRATÉGIES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE



A. Le tamisage

Le tamisage vise à éviter certaines entreprises parce que leur pratique ESG est faible ou que leurs produits/services ont un impact jugé négatif sur la société. L'actionnariat actif vise à encourager les entreprises à améliorer leur performance ESG par le dialogue et les propositions d'actionnaires. Finalement, l'investissement solidaire vise à encourager les entreprises, habituellement des PME, dont les produits et services sont particulièrement

bénéfiques à la société. Ces approches n'étant pas exclusives, les investisseurs responsables peuvent pratiquer plus d'une stratégie à la fois.

i) Le tamisage sur la base des produits

Cette stratégie IR vise à éviter certains titres parce qu'ils produisent un produit ou un service qui a un impact environnemental et/ou social négatif. Par exemple, on peut éviter des titres de compagnies qui produisent des cigarettes ou celles qui fabriquent des armes ou de l'équipement militaire. Un tamisage positif consiste habituellement à placer des capitaux auprès d'entreprises qui produisent des biens qui aident à préserver l'environnement comme les énergies renouvelables (solaire, éolien,...) ou les moyens de transports durables (train, vélo,...).

ii) Le tamisage sur la base de la performance ESG

Le tamisage peut aussi viser à favoriser le placement dans les entreprises qui ont une performance ESG (environnement - social - gouvernance d'entreprise) supérieur à celle de leurs concurrents.

Une façon particulière d'appliquer cette stratégie est le choix de la **meilleure entreprise du secteur**. Si un investisseur veut assurer une certaine diversification dans son portefeuille (ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier), il va investir dans tous les secteurs de l'économie, y compris les plus à risques comme l'exploitation pétrolière ou minière. Un investisseur responsable peut alors adopter une stratégie visant les meilleures entreprises du secteur. Ainsi, il investira dans la pétrolière qui a fait le plus de progrès quant à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ou qui a le plus investi dans le développement d'autres formes d'énergie renouvelable comme l'énergie éolienne. Par ailleurs, il évitera les pétrolières qui réduisent le moins leurs émissions.

B. L'actionnariat actif (ou militantisme actionnarial)

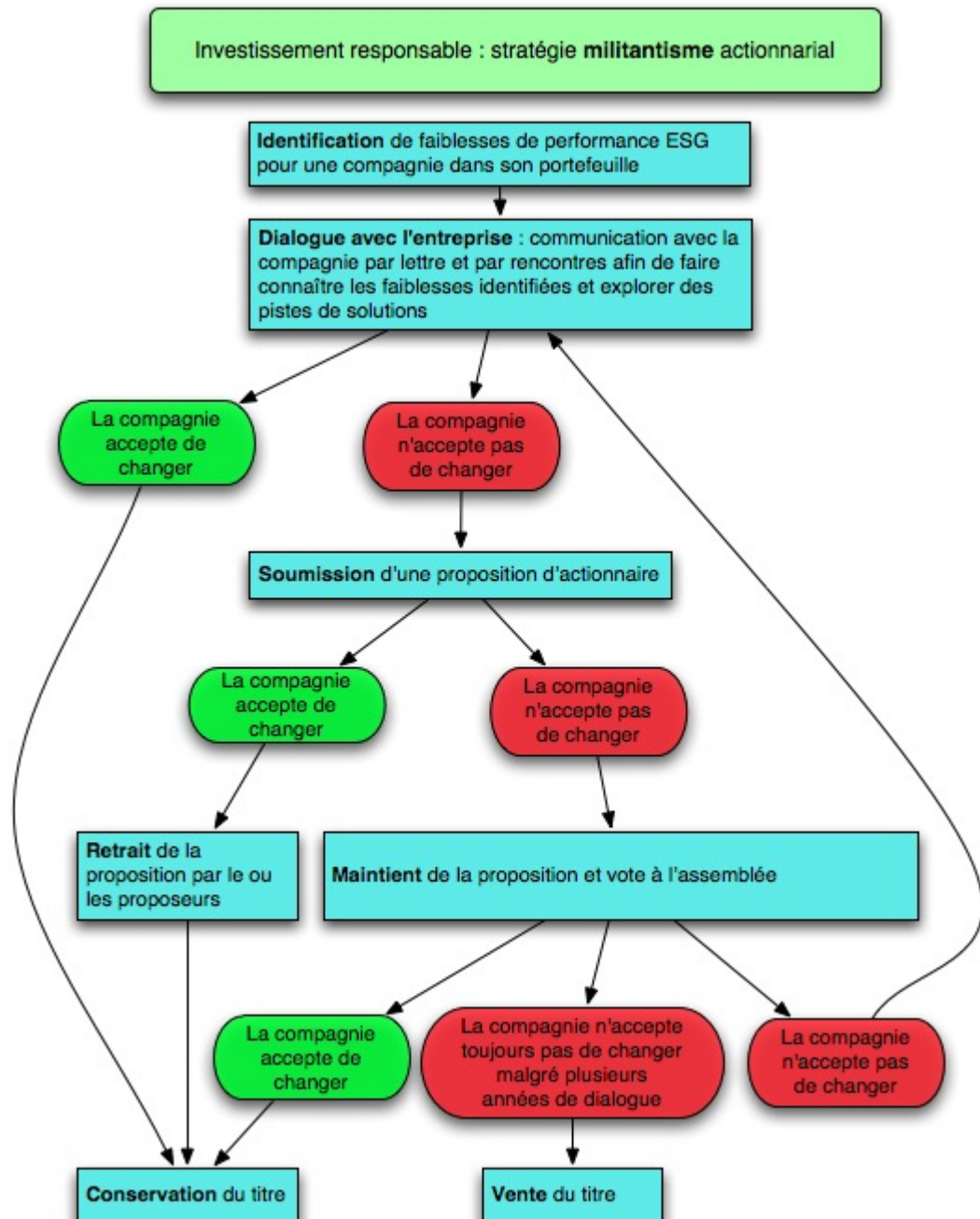
La deuxième stratégie de l'investissement responsable s'appuie sur le constat que l'on achète une action d'une compagnie, on en devient en fait un « copropriétaires » communément appelé actionnaire. Si l'on peut tirer profit de cette propriété, on accepte aussi d'être responsable des impacts de celle-ci sur la société. Et l'on peut contribuer à ce que l'entreprise réduise son impact et améliore sa performance ESG.

En tant qu'actionnaire, un investisseur, peut communiquer et dialoguer avec l'entreprise pour lui faire part de suggestions afin d'améliorer sa performance. Lorsque l'entreprise refuse de considérer les suggestions, celui-ci peut soumettre une proposition auprès de l'assemblée annuelle d'actionnaires. L'ensemble des actionnaires (parfois plusieurs milliers d'individus) est alors invité à voter pour ou contre cette proposition.

La plupart du temps, les propositions sociales et environnementales ne reçoivent pas une majorité des voix (elles obtiennent généralement entre 5 % et 30 % des votes). Toutefois, les propositions servent à faire connaître un enjeu auprès des autres actionnaires et envoient un message à la direction d'une entreprise l'invitant à modifier ses pratiques et politiques afin de satisfaire une partie de ses actionnaires. La stratégie du militantisme actionnarial est illustrée à la figure 2.

FIGURE 2

STRATÉGIE DU MILITANTISME ACTIONNAIRIAL



Exemple 2

Alcan et pollution en Inde

Des actionnaires d'Alcan ont entretenu pendant plusieurs années un dialogue avec la direction au sujet d'un projet minier controversé en Inde. Alcan prévoyait exploiter une mine de bauxite (matière première pour fabriquer l'aluminium) dans une région habitée par des indiens autochtones. Ces indiens vivants de l'agriculture et de l'élevage craignent qu'une telle installation ne contamine l'eau dont ils ont besoin pour survivre. Le conflit perdure depuis plusieurs années au sujet de ce projet de mine

Les actionnaires d'Alcan ont demandé que l'entreprise leur démontre hors de tout doute que les habitants locaux étaient favorables au projet. Afin d'en faire la preuve, les actionnaires ont demandé à Alcan d'envoyer une mission de spécialistes indépendants qui pourraient constater sur place le niveau d'acceptabilité du projet. N'ayant pas de réponse positive d'Alcan, les actionnaires ont soumis une proposition lors de l'assemblée de 2006. La proposition a été appuyée par 36 % des voix, un record pour une telle proposition. L'année suivante Alcan s'est retiré du projet controversé. Même si ce n'est pas exactement ce qu'ils demandaient, cet exemple démontre le pouvoir d'influence des actionnaires

A. L'investissement solidaire

Les investissements solidaires visent à financer (par des placements et des prêts) des entreprises qui offrent qui contribuent à la justice sociale et l'équité. Un exemple d'investissement solidaire est un prêt à une entreprise de réinsertion qui emploie des personnes démunies et les forme afin qu'ils puissent ensuite se trouver un emploi. Un autre exemple, serait un investissement dans une compagnie d'importation de café équitable (qui achète directement le café des producteurs à un meilleur prix). Ces investissements se font directement dans les entreprises et sont donc plus risqué qu'un placement à la bourse. Mais l'investisseur valorise le rendement social au même titre que le rendement financier.

1. Quelques éléments d'histoire⁸

Nés à l'initiative des congrégations religieuses et portés plus largement par les mouvements sociaux par la suite (écologistes, pacifistes, etc.), les investissements responsables

8. Voici des documents consultés pour la rédaction de cette section du guide : Corinne Gendron, *Fonds de pension à la Québécoise*, Le monde diplomatique, avril 2002 ; Corinne Gendron, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, ESG UQAM, *Envisager la responsabilité sociale dans le cadre des régulations portées par les nouveaux mouvements sociaux économiques*, Les cahiers de la Chaire – collection recherche No 01-2002, 2004. Stéphane Mondou, Directeur du marketing, Groupe Option Retraite, *L'investissement responsable, pourquoi pas !*, Revue Option Retraite - Automne 2004, www.optionretraite.com/placements-financiers/linvestissement-responsable-pourquoi-pas ,

représentent aujourd'hui près de 10 % des placements réalisés aux États-Unis. L'investissement responsable repose sur des principes de responsabilité sociale des entreprises et l'histoire de ces deux mouvements se tisse sur une même trame.

Les Quakers ont été les premiers à défendre l'éthique en Amérique du Nord alors qu'au XVII^e siècle ils refusaient d'investir dans les armements et le trafic d'esclaves, deux industries immorales mais qui offraient de très bons rendements à ses actionnaires. En 1975, les églises canadiennes ont mis sur pied la fondation Taskforce for Churches and Corporate Responsibility (TCCR). Située à Toronto, la TCCR une coalition qui regroupe les plus grandes églises du Canada, a pour mission de promouvoir la responsabilité sociale et écologique auprès des entreprises et des institutions financières canadiennes.

Dans les années 1990, des congrégations religieuses québécoises membres de TCCR décident de mettre en place une association similaire au Québec. Ces communautés religieuses offraient un appui à l'Association de protection des épargnants et investisseurs du Québec, l'APEIQ.⁹ En avril 1999, le TCCR-Québec devient indépendant et change de nom pour le RRSE. Le Regroupement pour la responsabilité sociale et l'équité se donne pour mission de soutenir ses membres, notamment des institutions religieuses, afin de favoriser une gestion responsable des ressources dont ils disposent dans une perspective de justice sociale. Le RRSE veut aussi promouvoir la responsabilité sociale dans les domaines des droits humains, de l'environnement et de l'équité, entre autres auprès des entreprises.¹⁰

Au cours des années 1990, le mouvement de l'investissement responsable a pris un véritable essor, également relié à l'émergence d'une finance solidaire différenciée selon la région, axée sur les besoins des collectivités, et à de nouveaux acteurs sur la scène financière. Les fonds de travailleurs, qui constituent une forme particulière de l'investissement responsable, sont nés à l'initiative de la plus importante centrale, la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), qui lança, au milieu des années 1980 un fonds de développement alimenté par les contributions volontaires des travailleurs, dans le cadre d'un régime complémentaire de retraite privé, le Fonds de solidarité.

Aujourd'hui, les Principes de l'investissement responsable des Nations Unies¹¹ sont appliqués de façon volontaire par 150 institutions en provenance de plus de 20 pays et gérant des actifs évalués à cinq mille milliards de dollars américains. On y retrouve entre

⁹. Fondé en 1995 par Yves Michaud, l'APEIC est devenu en 2005 le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires- MEDAC

¹⁰. www.rrse.org

¹¹. Les principes pour l'investissement responsable des Nations-Unies (voir : www.unpri.org), issus de la collaboration des acteurs du monde financier, des ONG et des acteurs politiques réunis autour du Programme des Nations-Unies pour l'environnement, Institutions financières ou UNEPFI (voir : www.unepfi.org) et du Global Compact ont été lancés en avril 2006. Ces principes volontaires servent de cadre de référence, incluant des actions potentielles et des critères de performance, visant à intégrer progressivement des considérations ESG dans les décisions d'investissement et de financement. Ils sont considérés comme complémentaires aux principes énoncés dans le Pacte Mondial (voir : www.un.org/french/globalcompact), incitant les organisations à inclure dans leurs stratégies et leurs opérations des principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Ils sont basés entre autres sur la conviction que la performance ESG affecte la performance des investissements.

autres la Caisse des dépôts et consignations de France, le *BT Pension Scheme* de Grande-Bretagne, le *Norwegian Government Pension Fund* et le fonds des employés du secteur public de la Californie (CALPERS). Le Groupe Investissement Responsable est aussi signataire de la déclaration. Cette firme-conseil québécoise outille les investisseurs afin qu'ils soient informés du comportement social et environnemental des entreprises et qu'ils en favorisent l'amélioration constante.

Selon les données compilées par l'Association Investissement Responsable, un organisme qui suit l'évolution de cette tendance au Canada, la part des actifs financiers, gérés par des investisseurs professionnels, qui est placée en s'inspirant des principes de l'investissement responsable est passée de 3% en 2002 pour atteindre 20%, en 2011. C'est donc une épargne globale de 600 milliards de \$ que les Canadiens détiennent dans des actifs financiers responsables¹². En février 2013, on a lancé Montréal le Réseau des signataires PRI Québec, un regroupement d'investisseurs institutionnels et de fournisseurs de services à l'industrie des services financiers. Le sigle PRI correspond à *Principles for Responsible Investment*, ou principes pour l'investissement responsable. Ce regroupement comprend 25 signataires ce qui inclut certains des plus importantes gestionnaires de fonds québécois. On peut consulter au tableau 9 les énoncés de ces principes de même la liste des 25 signataires au lancement du réseau.

L'investissement responsable n'est plus une préoccupation réservée aux congrégations religieuses et aux personnes et groupes très sensibilisés aux questions sociales. Il intéresse une grande partie de la classe professionnelle reliée aux investissements financiers et tous les investisseurs pragmatiques qui saisissent la réelle valeur ajoutée d'un investissement responsable et son impact positif sur la croissance des entreprises.

2. Performance ESG

Les entreprises interagissent avec plusieurs groupes d'individus dans la société que nous nommons ses parties prenantes. Les parties prenantes d'une entreprise sont ses propriétaires (ou actionnaires), ses employés, ses fournisseurs, ses clients, les membres des communautés avoisinant ses installations et finalement la société en générale.

La performance environnement-social-gouvernance d'entreprise (ou ESG) mesure la capacité d'une entreprise à satisfaire l'ensemble de ses parties prenantes. On peut estimer cette performance en tenant compte du risque et de la gestion de ce risque.

$$\text{PERFORMANCE} = \text{RISQUE} + \text{GESTION} \quad (\text{ÉQ } 12)$$

L'investisseur responsable favorise les entreprises qui ont la plus haute performance ESG. Cette performance dépend des risques ESG auxquelles est exposée une entreprise mais aussi de la gestion qu'elle fait de ces risques. Une entreprise polluante pourrait avoir une haute performance ESG pour autant qu'elle minimise cette pollution à court et à long terme.

¹²- <http://isresponsable.ca/wp-content/uploads/CSRIR-2012-French.pdf>

TABLEAU 9

RÉSEAU DES SIGNATAIRES PRI QUÉBEC

Énoncés des principes	• Nous prendrons en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements. • Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires. • Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG. • Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs. • Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes. • Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.
Signataires	Addenda Capital; AlphaFixe Capital; Amundi; Bâtirente; Caisse de dépôt et placement du Québec; Caisse d'économie solidaire Desjardins; Cordiant; Fiera Capital; Fondation CSN; Fonds de solidarité FTQ; Fonds Desjardins; Gestion FÉRIQUE; Global Alpha Capital Management; Groupe investissement responsable; Hexavest; HR Stratégies; Mercer; Optimum Gestion de Placements; Placements Montrusco Bolton; PBI Conseillers en Actuariat; Presima; Régime de Retraite de l'Université du Québec; Régime de retraite de l'Université de Montréal; Régime des bénéficiaires autochtones; Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises; SSQ Groupe financier.

A. Risques environnementaux (E)

La production de biens et services a dans bien des cas des impacts non-négligeables sur l'environnement. Les activités des entreprises d'extraction de ressources naturelles (pétrole, ressources minérales, forêt, etc.) perturbent les écosystèmes. Les entreprises qui transforment ces ressources ont à leur tour un impact en rejetant des substances toxiques et des déchets dans l'environnement. De plus, ces activités requièrent de l'énergie dont la production entraîne aussi son lot d'impacts. Les problèmes environnementaux peuvent toucher directement les communautés locales (dans le cas d'une papetière qui pollue le cours d'eau d'un village par exemple) et la société en générale (dans le cas d'une usine qui émet des gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques planétaires). On parle aussi d'impact environnemental ou sanitaire lorsqu'une entreprise fabrique ou vend un produit qui contient des substances toxiques (par exemple les jouets contenant des teneurs de plomb qui dépassent les normes légales).

B. Risques sociaux (S)

Les entreprises peuvent avoir un impact négatif sur les employés lorsqu'elles ne respectent pas les normes minimales du travail. Par exemple les travailleurs ont le droit de

TABLEAU 10 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Principaux risques environnementaux touchant les entreprises	Secteurs à risque
<i>Changements climatiques</i>	Pétrole et gaz, électricité, mines et métaux, cimenterie, mines, produits forestiers,...
<i>Contamination, consommation d'eau et pollution de l'air</i>	
<i>Conservation de la biodiversité</i>	

se regrouper afin de former un syndicat. Ils ont droit à une semaine maximale de travail de 60 heures. Un autre type de risque social est celui des relations avec les communautés; lorsqu'une société minière par exemple, construit une mine à ciel ouvert qui requiert la destruction d'un village, l'utilisation de grande quantité d'eau et la contamination des rivières. Il arrive aussi qu'une entreprise se rende complice de violation des droits humains notamment dans les pays dominés par des régimes répressifs ou aux prises avec un conflit armé. Finalement, les accidents de travail entrent aussi dans cette catégorie de risque.

TABLEAU 11 RISQUES SOCIAUX

Principaux risques sociaux touchant les entreprises	Secteurs à risque
<i>Droits des travailleurs</i>	Manufactures, vêtements, jouets, électroniques
<i>Complicité dans la violation des droits humains</i>	Pétrole et gaz, mines
<i>Relations avec les communautés</i>	Pétrole et gaz, mines

C. Risques en matière de gouvernance d'entreprise (G)

La gouvernance des entreprises fait référence aux relations entre une compagnie et ses actionnaires. En effet, les actionnaires cherchent à mettre en place des mécanismes de gouvernance qui permettent d'aligner leurs intérêts à ceux de l'équipe de direction de leur compagnie. Les actionnaires élisent un conseil d'administration dont le mandat est de diriger en leur nom la stratégie à long terme de la société. Les membres du conseil d'administration exercent, par ce fait, un rôle de contrôle et de surveillance en s'assurant que les intérêts des actionnaires soient protégés.

Les risques de gouvernance incluent les problèmes qui entravent le bon fonctionnement du conseil d'administration et qui empêchent les membres de cet organe de remplir efficacement leur rôle (par exemple, le conflit d'intérêts). Il est préférable que ce conseil soit composé en majorité d'administrateurs indépendants, c'est à dire qui n'entretiennent pas de relations économiques directes avec la compagnie (ex.: ils ne travaillent pas pour elle, n'obtiennent pas de contrat d'elle).

Plusieurs actionnaires désirent aussi une certaine diversité du conseil d'administration, c'est à dire que celui-ci soit composé en partie de femmes et de membres de communautés culturelles.

En plus de l'indépendance et la diversité des administrateurs, plusieurs investisseurs responsables souhaitent que les dirigeants soient rémunérés adéquatement, c'est-à-dire en fonction de leur performance et des normes dans l'industrie. Plusieurs présidents directeurs-généraux (PDG) ont été accusés d'être rémunérés de façon excessive, obtenant des salaires annuels, des bonus et des options qui atteignent plusieurs millions de dollars.

Finalement, ce type de risque identifie des actes criminels comme les fraudes financières visant à falsifier les résultats d'une entreprise et l'utilisation de paradis fiscaux, ces pays (souvent des petites îles perdues dans l'océan) où les entreprises déclarent leur revenu afin d'éviter de payer des impôts dans les pays où elles mènent effectivement leurs opérations.

TABLEAU 12 RISQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Principaux risques en matière de gouvernance touchant les entreprises	Secteurs à risque
<i>Rémunération excessive du PDG</i>	Les grandes entreprises, tous secteurs confondus
<i>Conseil d'administration composé d'une majorité de membres liés à la direction</i>	les entreprises où la propriété est concentrée chez un individu ou une famille
<i>Paradis fiscaux</i>	Tous les secteurs (surtout les institutions financières)

D. Gestion ESG

Grâce à une bonne gestion des risques ESG, les entreprises peuvent minimiser les impacts négatifs sur les parties prenantes et maximiser leurs impacts positifs. Par exemple, les compagnies peuvent investir dans de nouvelles technologies afin de réduire leurs émissions de polluants. Elles peuvent s'assurer que leurs employés sont bien traités et satisfaits au travail. Elles peuvent consulter les membres d'une communauté avant, pendant et après un projet industriel afin de savoir si ceux-ci sont en accord avec le projet. Elles peuvent lier la rémunération de leur PDG à leur performance financière ainsi que leur performance ESG.

3. Évaluation de la performance ESG

Afin d'évaluer la performance ESG, il importe d'identifier des indicateurs de risque et de gestion ESG¹³ tel que le montre le tableau suivant. Ces indicateurs varient selon le secteur. Puis, il importe de donner une importance relative à chaque indicateur (pondérer les indicateurs). Par exemple, qu'est ce qui est le plus grave, la pollution de l'air ou le mauvais traitement des employés? Et qu'est-ce qui est le plus souhaitable, l'investisse-

ment dans les énergies renouvelables ou la certification environnementale de la coupe forestière?

TABEAU 13 PERFORMANCE ESG - INDICATEURS

Exemples d'indicateurs de risques		Indicateurs de gestion	Sources d'information
Environnementaux (E)	<i>Est-ce que la quantité annuelle d'émissions de substances toxiques et de gaz à effet de serre est élevée par rapport aux concurrents?</i> <i>Est-ce que des sites naturels et des cours d'eau ont été perturbés par la compagnie?</i> <i>Est-ce que l'entreprise a reçu des avis d'infractions et des contraventions environnementales?</i>	Gestion environnementale ISO 14001 Certification d'aménagement forestier durable (FSC) Investissement dans les énergies renouvelables Production et vente de produits biologiques et équitables	Rapport de l'entreprise sur la responsabilité sociale ou le développement durable www.pollutionwatch.org www.certificationcanada.org www.canopees.org http://www.menv.gouv.qc.ca/Infuseur/mois_condamnations.asp http://www.cdproject.net/ www.planetark.com www.pembina.org
Sociaux (S)	<i>Les conditions de travail des employés et des fournisseurs respectent-elles les normes de l'Organisation internationale du travail?</i> <i>Le nombre d'accidents de travail est-il élevé?</i> <i>Y a-t-il eu fabrication de produits dangereux ou défectueux?</i>	Existence d'un code de conduite s'engageant à respecter les droits de travailleurs. Système de vérification de la bonne application de ce code.	Rapport de l'entreprise sur la responsabilité sociale ou le développement durable www.business-humanrights.org www.fairlabor.org http://www.ilo.org/global/Themes/lang-fr/index.htm www.recalls.gov
Gouvernance (G)	<i>La rémunération du PDG est-elle excessive par rapport à celle de ses concurrents?</i> <i>Le conseil d'administration est-il composé de membres indépendants?</i> <i>Y a-t-il des femmes au conseil d'administration?</i>	Existence d'une politique de bonne gouvernance d'entreprise qui oblige une certaine indépendance et diversité du CA	Circulaire de la direction www.sedar.com Proxy statement (DEF 14A) www.sec.gov/edgar

13. ir : www.sustainability-indexes.com et les FTSE4GOOD : www.ftse.com/indices/FTSE4GOOD_Index_Series/

TABLEAU 14 PERFORMANCE ESG - EXEMPLES

	Exemple de bonne performance	Exemple de sous-performance
Environnement (G)	Suncor Malgré le fait que ses exploitations de sables bitumineux contribuent de façon importante aux changements climatiques, la pétrolière canadienne Suncor investit dans les énergies renouvelables, notamment dans l'énergie éolienne. Par ailleurs, Suncor est parmi les entreprises les plus transparentes en matière d'impact environnemental. Elle est parmi les seules entreprises à produire un rapport annuel sur les changements climatiques. www.suncor.com/climatechange	ExxonMobil Malgré ses profits records de 39 milliards \$ en 2006 (aucune compagnie américaine n'a jamais obtenu de tels résultats), la plus grande pétrolière du monde refuse d'investir de façon significative dans le développement des énergies renouvelables. De plus, la compagnie commence seulement à reconnaître le problème des changements climatiques alors que d'autres comme Shell recommandent aux gouvernements d'agir pour contrer ce problème.
Société (S)	The GAP La plupart des grandes entreprises de production de bien de consommation tel que les vêtements et les jouets, sous-traitent ou font fabriquer leurs produits par des compagnies situées dans des pays en voie de développement ou en émergence, notamment en Chine. Plusieurs cas d'abus des droits des travailleurs continuent d'être répertoriés dans ces usines. Le producteur de vêtement The GAP a été parmi les premières entreprises à adopter un code de conduite qui dicte les normes devant être respectées par les sous-traitants. Le code de The GAP interdit à un sous-traitant de payer un salaire sous le salaire minimum, d'obliger ses employés à travailler plus de 60 heures par semaine, et de discriminer certains employés ; elle l'oblige à offrir au moins une journée de congé par semaine et interdit le travail des enfants. Pour assurer le respect du code, des vérifications doivent être effectuées régulièrement par des organismes indépendants. Pour plus d'information, voir http://www.gapinc.com/public/SocialResponsibility/sr_factories.shtml	Wal-Mart Wal-Mart est le plus grand détaillant au monde. La grande majorité de son inventaire de produits est fabriqué dans des milliers d'usines situées dans 70 pays en voie de développement, notamment en Chine. Dans plusieurs cas, les conditions de travail y sont en de- ça des normes internationales du travail. Wal-Mart a adopté un code de conduite pour encadrer les conditions de travail chez ses fournisseurs mais son système de vérification fait défaut. De plus, la forte pression que Wal-Mart exerce sur ses fournisseurs afin de baisser les prix, contribue aux abus des droits des travailleurs qui ont lieu dans ces manufactures. Par ailleurs, Wal-Mart s'oppose activement à la formation de syndicats chez ses propres employés, préférant fermer un magasin où les employés ont décidé de se syndiquer, comme ce fut le cas à Jonquière en 2005.
Gouvernance (G)	Bell Canada Entreprise, IBM Selon le classement des entreprises vertes de Sustainalytics pour 2012, Bell Canada Entreprises obtient la meilleure note pour les entreprises canadienne avec un global de 80, ce qui inclut un score intermédiaire de 83,2 pour la gestion. Parmi les compagnies américaines, IBM obtient un score global de 82,9 et un score intermédiaire de 87 pour la gestion.	Magna Le PDG de Magna International, Frank Stronach, a obtenu une rémunération totale de 33 millions de dollars US en 2006 (et de 40 millions en 2005). Il est de loin le PDG canadien le plus payé. Ceci est jugé excessif par de nombreux observateurs.

4. Les spécialistes de l'IR

Plusieurs firmes, fonds de placement, indices et autres initiatives permettent de pratiquer l'investissement responsable.

A. Firmes canadiennes d'analyse de la performance ESG

- Groupe investissement responsable: www.investissementresponsable.com
- Jantzi Research: www.jantziresearch.com
- Innovest: www.innovestgroup.com
- SHARE: www.share.ca/fr
- SHARE propositions d'actionnaires: www.share.ca/fr/shareholderdb

B. Fonds canadiens de placements responsables

- Fonds Desjardins Environnement: www.fondsdesjardins.com
- Ethical Funds: www.ethicalfunds.com
- Fonds Meritas: www.meritas.ca
- iShares CDN Jantzi Social Index Fund, à la Bourse de Toronto (symbole XEN)
- Pour une liste complète des fonds de placement :
www.socialinvestment.ca/mutualfunds.htm

C. Indices (listes) d'entreprises ayant une bonne performance ESG

- Jantzi Social Index: www.jantzisocialindex.com
- Dow Jones Sustainability Indexes: www.sustainability-indexes.com
- FTSE4GOOD: www.ftse.com/indices/FTSE4GOOD_Index_Series/
- Magazine Newsweek :
<http://www.newsweek.com/green-2015/top-green-companies-world-2015>

D. Performance ESG = performance financière

La performance ESG est un bon indicateur de bonne gestion. Une entreprise qui reçoit régulièrement des avis d'infraction environnementale ou qui entretient des relations tendues avec ses employés et leur syndicat a probablement un manque de vision à long terme et court un «risque de réputation» c'est à dire un risque que les consommateurs cessent d'acheter les produits, que les agences de réglementation surveillent de plus près la compagnie et que des travailleurs qualifiés cherchant un emploi ne veulent pas se joindre à l'entreprise. En effet, plusieurs études démontrent que les entreprises qui réussissent à minimiser leur impact sur l'environnement et à satisfaire le plus possible leurs parties prenantes sont les plus aptes à avoir une performance positive à long terme.

E. Initiatives de promotion de l'investissement responsable

- Les Principes d'investissement responsables des Nations Unies (www.unpri.org);
- La *Global Reporting Initiative* ou GRI, une norme qui établit des façons de divulguer les données de la performance ESG afin de pouvoir comparer les entreprises entre elles. Plusieurs investisseurs responsables évaluent la performance ESG des entreprises sur la base de leur rapport GRI (voir : www.globalreporting.org et www.corporateregister.com)

- Les *Principes Équateur* sont un engagement pris par les institutions financières visant à intégrer des considérations sociales et environnementales dans le cadre des financements de projet dans les pays en développement (voir : www.equator-principles.com)
- Amnistie Internationale: www.amnesty.ca/campaigns/sharepower

F. Investissement solidaire

- La Caisse d'économie solidaire Desjardins offre des dépôts à rendement social: <http://depotarendementsocial.coop/>
- L'Association communautaire d'emprunt de Montréal est un exemple de groupe de micro-crédit: www.acemcreditcommunautaire.qc.ca
- Ethiquette: <http://ethiquette.ca>



Annexes

Liste des annexes

- Annexe 1 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – ACCUEIL, page 51
 - Annexe 2 - ÉCRAN DU SITE BOURSTAD – MENU PRINCIPAL DE LA PARTIE PUBLIQUE DU SITE WEB, page 52
 - Annexe 3 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT, page 53
 - Annexe 4 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – MENU DU SYSTÈME DE TRANSACTION, page 54
 - Annexe 5 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – DESCRIPTION DE L'INVESTISSEUR, page 55
 - Annexe 6 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – AJOUTER UN MEMBRE DE LA FAMILLE, page 56
 - Annexe 7 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – DÉFINIR LA STRATÉGIE DE GESTION, page 57
 - Annexe 8 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET RÉALISATIONS, page 58
 - Annexe 9 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – AJOUT D'UN OBJECTIF D'APPRENTISSAGE, page 59
 - Annexe 10 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – EFFECTUER UNE TRANSACTION, page 60
 - Annexe 11 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – ACCEPTATION ET CONFIRMATION DE LA TRANSACTION, page 61
 - Annexe 12 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – AJOUT DE JUSTIFICATIONS, page 62
 - Annexe 13 - ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – INFORMATION SUR LA TRANSACTION, page 63
 - Annexe 14 - QU'EST-CE QUE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS?, page 64
-

ANNEXE 1

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – ACCUEIL



Accueil Qu'est-ce que bourstad? Comment s'inscrire Pour nous contacter



Du 8 février au 8 avril 2016
Simulation boursière sur Internet

Une façon stimulante pour vos étudiants de se familiariser avec le monde de l'économie et la finance

Enseignants, enseignantes,

Depuis 29 ans, le concours **Bourstad** propose au participant d'agir comme conseiller en placement auprès d'un épargnant fictif, en suivant sur les marchés réels un large éventail de titres. Cela crée un contexte très propice pour des apprentissages variés en économie et en gestion, de même que dans les multiples univers avec lesquels ces disciplines interagissent : société, politique, technologie, environnement naturel, éthique, histoire, mathématique,

Du 8 février au 8 avril 2016, la CIRANO soutient toutes d'entrée de la simulation, et son principal partenaire l'Association des marchés financiers invitent les élèves du

Système de la simulation

Numéro de participant

N.I.P

[Pas inscrit? Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Site Web de la simulation

L'ensemble des ressources de la simulation se retrouve sur le site Web de la simulation au www.bourstad.ca

Le site comprend une partie publique accessible pour tout visiteur et un intranet à l'usage exclusif des participants et des responsables de la simulation, lesquels doivent s'identifier en utilisant leur numéro de participant et leur NIP

ANNEXE 2

**ÉCRAN DU SITE BOURSTAD – MENU PRINCIPAL DE LA PARTIE PUBLIQUE
DU SITE WEB**



Menu principal de la page d'accueil du site

Le menu principal de la partie publique du site comprend les choix suivants :

- a) Accueil, qui permet de se connecter au système de transaction de la simulation et de prendre connaissance des communiqués récents.
- b) Qu'est-ce BOURSTAD, une description détaillée de l'activité
- c) Comment s'inscrire, qui traite de la question pour la version scolaire et la version Grand public
- d) Pour nous contacter, qui donne les informations de contact pour communiquer avec le Centre de coordination de la simulation.

ANNEXE 3

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – IDENTIFICATION DU PARTICIPANT



Système de la simulation

Numéro de participant

N.I.P

[Pas inscrit? Cliquez ici pour vous inscrire.](#)

Écran d'identification du participant

Pour accéder au système de transaction, vous devez fournir votre numéro de participant et votre mot de passe. Il s'agit d'informations qui vous ont été fournies lors de votre inscription à la simulation.

ANNEXE 4

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – MENU DU SYSTÈME DE TRANSACTION

Menu du système de transaction

La partie gauche de cet écran est constituée d'un ensemble de liens donnant accès aux différentes fonctionnalités du système : a) effectuer une transaction; b) obtenir un état des transactions effectuées et la possibilité de justifier les transactions passées; c) obtenir l'état des positions; d) créer le personnage-investisseur; e) définir la stratégie de gestion de portefeuille de base; f) définir d'autres stratégies de gestion de portefeuille; g) spécifier ses objectifs d'apprentissage et réalisations; h) ajouter un texte à votre rapport final; i) obtenir une évaluation formative; j) consulter le rapport final; k) consulter les cotes des marchés; et l) consulter des informations historiques sur un titre.

ANNEXE 5

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – DESCRIPTION DE L'INVESTISSEUR

Description du personnage-investisseur

Nom de l'investisseur	Lavoie
Prénom de l'investisseur	Claude
Sexe	Masculin
Statut marital	Couple avec enfants
Âge	37
Emploi	Technicien en systèmes d'information de gestion
Sécurité d'emploi	Bonne

Description de la famille

Prénom	Nom	Lien parental	Âge	Revenu
Ajouter un membre de la famille (Sauvegardez la description avant d'ajouter un membre de la famille.)				

Description de l'information relative au placement

Rendement annuel visé sous forme de revenus (dividendes ou intérêt)	3 %
Rendement annuel visé sous forme de plus-value	12 %
Niveau de tolérance face au risque	5 - tolérance moyenne face au risque
Expérience en placement	Moyenne
Connaissance du placement	Bonne
Actifs totaux	200000 \$
Dettes	60000 \$
Revenu annuel	50000 \$
Profil d'investisseur	Intermédiaire

Créer la description de l'investisseur

Description du personnage-investisseur

Vous utilisez cet écran pour définir l'investisseur pour lequel vous agirez comme conseiller en placement au cours de la simulation.

Tout comme le ferait un véritable conseiller en placement, vous colligez de l'information qui vous permettra de choisir des stratégies de gestion appropriées pour rencontrer les objectifs de votre client: état civil, âge, sécurité d'emploi, objectif de placement, tolérance face au risque, connaissances et expérience en matière de placement, valeur des actifs, revenus, dettes.

Si votre investisseur est membre d'une famille, vous en identifierez les autres membres, mais il vous faudra d'abord créer la description de l'investisseur en cliquant sur le bouton se trouvant au bas de l'écran.

Voir également les renseignements à ce sujet données à la page 18.

Échéance pour la définition du personnage-investisseur

Dimanche, 21 février 2016 à 23h 59, heure de Montréal

Ajouter un membre de la famille

Prénom

Nom

Lien parental 

Âge

Revenus

[Je ne désire pas ajouter de membre de la famille](#)

ANNEXE 7

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – DÉFINIR LA STRATÉGIE DE GESTION

Stratégies de placement

ACTIF VS PASSIF

Actif vs Passif

POIDS DES SECTEURS - Quelle importance en pourcentage aura chacun des secteurs dans le portefeuille?

Placements à taux fixe				Actions			
Liquidités	Obligations (IG5 et IG10)	Services publics	Services financiers	Produits de consommation	Produits industriels	Ressources naturelles	TOTAL
20	20	15	15	10	10	10	= 100 %

POIDS DES TYPES DE RISQUE - Quelle importance en pourcentage aura chacun des niveaux de risque dans le portefeuille?

Titres à risque nul	Titres à faible risque	Titres à risque moyen	Titres à risque élevé	TOTAL
20	20	30	30	= 100 %

APPROCHE - Quelle application ferez-vous de chacune de ces approches?

Approche descendante

Approche ascendante

ANALYSE TECHNIQUE - Appliquerez-vous ces techniques ou stratégies au cours de la simulation?

Identification des hauts et des bas	Étude des moyennes mobiles	Étude des fluctuations à court terme
Non	Oui	Non

ANALYSE FONDAMENTALE

Calcul des ratios	Calcul de la valeur fondamentale	Analyse de la gestion et des projets de l'entreprise
Oui	Oui	Oui

Actif vs passif

Voir information sur la gestion active et la gestion passive à la page 21.

Poids des secteurs et poids des types de risque

Voir information sur la diversification de portefeuille à la page 19.

Approche ascendante vs approche descendante

Voir information sur ces deux approches à la page 23.

Analyse technique et analyse fondamentale

Voir information sur ces deux types d'analyse à la page 24.

Échéance pour la définition de la stratégie initiale de gestion de base

Dimanche, 21 février 2016 à 23h 59, heure de Montréal

Note

Les participants peuvent ajouter leurs stratégies personnelles à la stratégie qu'ils définissent à l'aide du présent écran en utilisant la commande *Définir d'autres stratégies de gestion de portefeuille* du menu du système de transaction (voir annexe 4).

ANNEXE 8

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET RÉALISATIONS

Objectifs d'apprentissage et réalisations

Numéro	Catégorie	Objectif	Réalisation
1	Comprendre	Comprendre la signification des cotations des marchés d'actions rapportées dans les journaux ou diffusées sur Internet	Enregistrer la réalisation Détruire cet objectif
2	Appliquer	Comprendre et utiliser le vocabulaire dont se servent les analystes financiers	Enregistrer la réalisation Détruire cet objectif

Vous pouvez ajouter et modifier des objectifs jusqu'au 3/2/01. Par la suite, vous ne pouvez qu'enregistrer des réalisations.

[Ajouter un objectif d'apprentissage](#)

Objectifs d'apprentissage et réalisations

Cet écran et celui reproduit à l'annexe 9 vous permettent de définir vos objectifs d'apprentissage dans cette simulation et de documenter les apprentissages que vous aurez effectivement réalisés.

Lorsque vous cliquez sur [Ajouter un objectif d'apprentissage](#), l'écran illustré à l'annexe 9 apparaît. BOURSTAD permet de réaliser des objectifs très divers qui varieront selon le secteur de provenance et la catégorie des participants. Pour plus de précisions, voir «Les objectifs poursuivis par les participants à l'activité» à la page 4.

Échéance pour définir les objectifs d'apprentissage

Dimanche 21 février 2016 à 23h 59, heure de Montréal

Échéance pour enregistrer les réalisations d'apprentissage

Jeudi, 7 avril 2016, 23h 59, heure de Montréal

ANNEXE 9

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – AJOUT D'UN OBJECTIF
D'APPRENTISSAGE

Ajouter un objectif d'apprentissage

Décrivez l'objectif poursuivi :

Comprendre la signification des cotations des marchés d'actions
rapportées dans les journaux ou diffusées sur Internet

Classez votre objectif dans l'une des cinq catégories suivantes. Si votre objectif appartient à plus d'une catégorie, choisissez celle dont le numéro est le plus élevé.

- | | | | |
|-------------|----------------------------------|---|--|
| Connaître | ☐ | 1 | Acquérir de nouvelles connaissances |
| Comprendre | ☒ | 2 | Comprendre de nouveaux concepts |
| Appliquer | ☐ | 3 | Mettre en pratique des connaissances et des compréhensions |
| Analyser | ☐ | 4 | Analyser, soit identifier les éléments d'un système ou d'un ensemble |
| Synthétiser | ☐ | 5 | Relier ou intégrer différents éléments dans un tout |

Enregistrer

ANNEXE 10

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – EFFECTUER UNE TRANSACTION

Information sur la transaction

Nom du participant	Aline Tremblay
Titre	Banque de Montréal ▼
Quantité	5 X 100
Type de transaction	Achat ▼

Impacts quantitatifs sur le portefeuille

Estimation du nombre de centaines détenues après la transaction	5 CENTAINES
Estimation du solde liquide après la transaction	77439 \$

Poids des secteurs

Liquidités	Diminution ▼
Obligations	Aucune modification ▼
Services publics	Aucune modification ▼
Services financiers	Augmentation ▼
Produits de consommation	Aucune modification ▼
Produits industriels	Aucune modification ▼
Ressources naturelles	Aucune modification ▼

Objectifs/Réalisation de rendement

(Quantifiez vos objectifs/réalisation de rendement en pourcentage annuel pour cette opération.)

Revenus	5 %
Plus-value	15 %

Effectuer la transaction

Enregistrer la transaction

Effectuer et justifier une transaction

Les annexes 10 à 13 illustrent comment effectuer et justifier une transaction.

Pour plus d'information, voir page 34.

ANNEXE 11

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – ACCEPTATION ET CONFIRMATION DE LA TRANSACTION

Confirmation de la transaction

Nom	Aline Tremblay
Titre choisi	Banque de Montréal
Type de transaction	Achat
Quantité déclarée	500 unités

Annuler la transaction

Confirmer la transaction

Cette transaction a été enregistrée.

Elle sera traitée lors de la prochaine fermeture des marchés.

Numéro de transaction : 26438

[ÉDITER LE BORDEREAU DE TRANSACTION](#)

Apporter des justifications additionnelles à une transaction

Cliquez sur [Éditer le bordereau de transaction](#) pour ajouter des justifications immédiatement après l'enregistrement d'une transaction. Les participants peuvent également justifier une transaction à l'intérieur d'un délai de 48 heures après l'enregistrement en utilisant la commande [État des transactions et édition des bordereaux de transaction](#) du menu de transaction (voir annexe 4).

Échéance pour justifier une transaction

48 heures après l'enregistrement de la transaction..

ANNEXE 12

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – AJOUT DE JUSTIFICATIONS

Ajouter des justifications

Numéro de la transaction 26438

Autres justifications - économie

En ce début d'année 2000, de nombreux économistes prévoient que le Canada connaîtra cette année une bonne croissance économique de l'ordre de 3,5 % ou plus. (Reportage diffusé dans le cadre de l'émission radiophonique "Les affaires et la vie", SRC, chaîne 1, 8 janvier 2000)

Enregistrer

[Annuler](#)

La transaction qui sert d'exemple dans cette annexe est basée sur les conditions qui prévalaient en janvier 2000.

Ajouter des justifications

Numéro de la transaction 26438

Autres justifications - niveau du prix

Le dernier prix de fermeture de l'action (17 janvier 2000) s'est établi à 45,05 \$. Or le taux actuel de dividende est de 1,88 \$ par année, ce qui représente un rendement courant de 4,2 %. Si, de plus, on tient compte du fait que le dividende de BMO a été rehaussé annuellement de près de 10 % depuis 1992, cela fait de l'action de la Banque de Montréal une action à revenus fort intéressante à son cours actuel.

Enregistrer

[Annuler](#)

ANNEXE 13

ÉCRANS DU SITE BOURSTAD – INFORMATION SUR LA TRANSACTION

Information sur la transaction

Aline Tremblay

Numéro de transaction	26438	Nom du titre	Banque de Montréal
Quantité	500	Type de transaction	Achat
Montant de la transaction	\$0.00	Frais de courtage	\$0.00
Date de la transaction	1/19/00 7:11:09 PM	État de la transaction	Transaction en attente de traitement

Justifications au moment de la transaction (non éditables)

Estimation du nombre de centaines détenues après la transaction	5 centaines	Estimation du solde liquide après la transaction	\$77,439.00
Objectif/Réalisation de revenus	5 %	Objectif/Réalisation de plus-value	15 %

Impacts sur le poids des secteurs

Liquidités	Diminution	Services publics	Aucune modification
Services financiers	Augmentation	Produits de consommation	Aucune modification
Produits industriels	Aucune modification	Ressources naturelles	Aucune modification

Autres justifications (éditables dans les 48 heures suivant la transaction)

[Ajouter des justifications](#)

Type de la justification	Justification
Autres justifications - économie	En ce début d'année 2000, de nombreux économistes prévoient que le Canada connaîtra cette année une bonne croissance économique de l'ordre de 3,5 % ou plus. (Reportage diffusé dans le cadre de l'émission radiophonique "Les affaires et la vie", SRC, chaîne 1, 8 janvier 2000)
Autres justifications - niveau du prix	Le dernier prix de fermeture de l'action (17 janvier 2000) s'est établi à 45,05 \$. Or le taux actuel de dividende est de 1,88 \$ par année, ce qui représente un rendement courant de 4,2 %. Si, de plus, on tient compte du fait que le dividende de BMO a été rehaussé annuellement de près de 10 % depuis 1992, cela fait de l'action de la Banque de Montréal une action à revenus fort intéressante à son cours actuel.

ANNEXE 14

QU'EST-CE QUE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS?

Le texte qui suit, émanant du service des communications de cet organisme, décrit le rôle de l'organisme que tout investisseur devrait connaître.



L'Autorité des marchés financiers est l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.

Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, institutions de dépôt (à l'exception des banques) et distribution de produits et services financiers.

A. Le secteur des valeurs mobilières

Le secteur des valeurs mobilières exerce les fonctions liées à la surveillance du marché québécois des valeurs mobilières, afin d'en assurer le bon fonctionnement, de veiller à la protection des investisseurs et de régir l'information que les sociétés qui font un appel public à l'épargne doivent fournir aux porteurs de titres. De plus, ce secteur regroupe l'ensemble des activités relatives à l'encadrement des professionnels, des firmes et des organismes actifs dans ce milieu.

Pour appliquer la réglementation québécoise relative aux valeurs mobilières, l'Autorité veille à l'information du public en matière d'épargne et d'investissement. Elle entreprend des enquêtes pour déterminer si des infractions à la Loi ont été commises et met en œuvre toute procédure administrative ou pénale ayant pour but de sanctionner les infractions. Elle adopte les normes de fonctionnement du secteur des valeurs mobilières et encadre le marché, afin d'en assurer le bon fonctionnement et de veiller à la protection de l'investisseur.

B. L'Autorité des marchés financiers au service des consommateurs

Par ses activités d'encadrement, de surveillance, d'inspection et d'enquête, l'Autorité veille à la protection des consommateurs, sa mission première.

L'Autorité des marchés financiers assiste les consommateurs :

- par un Centre de renseignements afin de répondre à leurs questions sur le secteur des produits et services financiers;

- par l'encadrement d'une politique de traitement des plaintes que les entreprises et représentants œuvrant dans le secteur des produits et services financiers doivent mettre en place;
- par un soutien à la médiation dans le règlement d'un différend qui peut se produire entre les consommateurs et l'entreprise ou le représentant avec qui ils ont fait affaire;
- par le développement de programmes et d'outils d'éducation pour les aider à faire des choix judicieux;
- par la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation.

Tous les consommateurs peuvent :

- communiquer avec un agent d'information pour toute question concernant le secteur des produits et services financiers;
- consulter la rubrique **CONSOMMATEUR** du site Internet de l'Autorité.

Québec

Autorité des marchés financiers
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 300
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1

Montréal

Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C. P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Québec : 418.525.0311
Montréal : 514.395.0311
Sans frais : 1.866.526.0311

Télec. : 418.647.0376

Site Internet : www.lautorite.qc.ca

Courriel : renseignements-consommateur@lautorite.qc.ca

Maître d'œuvre de la simulation BOURSTAD 2016

Le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)

Le CIRANO regroupe plus de 180 professeurs-chercheurs œuvrant dans différentes disciplines telles que l'économie, la finance, la gestion, les systèmes d'information, l'informatique et la recherche opérationnelle, la psychologie, la sociologie, les sciences politiques, le droit, l'histoire, la médecine. Ces chercheurs appartiennent à huit institutions universitaires du Québec et à une dizaine d'institutions de l'extérieur, canadiennes, américaines et européennes. Reconnus internationalement, ils produisent des travaux scientifiques de haut calibre, publient dans les meilleures revues et plus de vingt d'entre eux sont titulaires d'une chaire de recherche. Pour en savoir plus, visitez www.cirano.qc.ca.

Partenaires de la simulation BOURSTAD 2016

PARTENAIRE PRINCIPAL

L'Autorité des marchés financiers

Dans le cadre de sa mission, l'Autorité favorise l'efficacité des marchés financiers et veille à la protection des investisseurs. Elle régit l'information que doivent fournir les sociétés qui font un appel public à l'épargne et elle encadre les professionnels et les organismes œuvrant dans ce secteur d'activité.

L'Autorité se veut aussi un guichet unique d'assistance au consommateur, pour les renseignements et les plaintes.

De plus, elle vise à simplifier la structure de l'encadrement du secteur financier et à faciliter ainsi les démarches administratives des individus et des entreprises qui exercent leurs activités dans ce secteur.

La protection des investisseurs passe notamment par l'information qui leur est fournie et par leur éducation financière. C'est pourquoi l'Autorité est fière d'organiser ou de participer à des activités d'éducation telle Bournstad. Pour en savoir davantage, vous êtes invité à consulter l'annexe 14 du présent guide. Vous pouvez aussi visiter le site Internet de l'Autorité, www.lautorite.qc.ca, ou communiquer au 1 866 526-0311.

PARTENAIRES OR

Les Affaires (Partenaire média)

Les Affaires est le seul groupe média qui contribue à la réussite professionnelle et personnelle des gens d'affaires du Québec. Le groupe offre le meilleur contenu journalistique d'affaires, des plateformes inédites pour faciliter le développement des affaires, et des articles pratiques de gestion des équipes et de finances personnelles. Les Affaires, une propriété de TC Media, produit le journal Les Affaires et son site

Web, les Événements Les Affaires, le magazine de finances personnelles Les Affaires Plus, et le magazine de management PREMIUM.

La Banque TD

À la TD, nous investissons dans les collectivités afin d'avoir une incidence positive là où nous exerçons nos activités et là où nos employés et nos clients vivent et travaillent. En 2011, le Groupe Banque TD a versé plus de 66 millions de dollars pour venir en aide à des organismes communautaires au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Nos priorités sont l'éducation et l'initiation aux finances, la création d'occasions pour les jeunes, ainsi que l'environnement.

TD est fière d'appuyer la simulation Bourstad qui dote les participants de l'information et des outils nécessaires pour la prise de décisions financières appropriées. Nous croyons que lorsque des compétences en ce domaine sont enseignées aux jeunes tôt dans la vie, ceux-ci apprennent à faire des choix éclairés, et deviennent ainsi des adultes financièrement responsables.

La TD participe ainsi à de nombreux projets qui aident les gens à mieux comprendre les questions financières cruciales. Pour obtenir plus d'information, visitez le site www.td.com/francais/responsabilites-de-lentreprise/

PARTENAIRE ARGENT

Finance Montréal

Finance Montréal, la grappe financière du Québec, a été créée en 2010 par les acteurs du milieu financier à l'invitation du gouvernement du Québec. Finance Montréal a pour mission d'améliorer la réputation de Montréal en tant que place financière robuste, innovante et de calibre mondial. L'organisation aide à consolider le secteur financier du Québec en stimulant la croissance et les activités financières à forte valeur ajoutée qui sont stratégiques pour son développement. Organisme regroupant 24 membres gouverneurs, 13 membres associés et près de 300 professionnels bénévoles, Finance Montréal mise sur une concertation d'un grand nombre d'acteurs du milieu de la finance pour veiller aux intérêts communs de l'industrie tout en augmentant le rayonnement des spécialisations financières que l'on retrouve à Montréal. Pour en savoir plus sur Finance Montréal, visitez www.finance-montreal.com.

Centre de coordination Bourstad
1130, Sherbrooke Ouest, suite 1400
Montréal, Québec (Canada) H3A 2M8

Téléphone : 514 985-4000, poste 3006
Télécopieur : 1 877 372-2460 (sans frais)
bourstad@cirano.qc.ca



Inscription et simulation sur
bourstad.ca



La simulation boursière Bourstad est rendue possible grâce à la collaboration de ses partenaires.

les affaires
partenaire média



TES
AFFAIRES
com

OCRCVM
Organisme canadien de
régulation du commerce
des valeurs mobilières

